

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

L'histoire géographique de la Guyane débute à la fin du XVI^e siècle, avec les *découvreurs* : navigateurs, marins, commerçants, qui explorent le littoral, prennent contact avec les peuplades côtières, traitent avec elles des échanges de bois précieux et autres produits du pays et pénètrent ce pays par les rivières.

Après les découvreurs, arrivent les premiers colons européens. Diverses tentatives d’implantations de groupes plus ou moins importants, sur le littoral entre l’Amazone et l’Orénoque, échouent presque toutes, jusqu’au milieu du XVII^e siècle.

La pénétration des Européens à l’intérieur du pays, entre l’Oyapock et le Maroni, commence en 1674. Elle est motivée par divers penchants, tendances ou vocations : l’évangélisation des peuplades rencontrées, la reconnaissance géographique du pays, la recherche de voies de communication et de produits végétaux ou minéraux pouvant entraîner des échanges commerciaux, ou encore l’immigration et l’implantation de familles françaises pour mettre en valeur ces terres en partie désertes.

Les premiers voyageurs qui affrontent la grande forêt ont recours aux Indiens de l’intérieur pour les accompagner et les guider. Ces derniers ne s’aventurent guère alors sur les grands cours d’eau barrés de rapides dangereux ; leurs légères embarcations étant très rudimentaires et fragiles, ils préfèrent longer à pied les voies fluviales pour leurs échanges commerciaux avec les tribus du littoral et les nouveaux colons qui n’osent se risquer loin des côtes.

Les conditions matérielles des voyages dans la grande forêt présentent, pour l’Européen, de réelles difficultés. La navigation sur les cours d’eau coupés par des sauts parfois infranchissables et exigeant des ruptures de charge fréquentes, est très dangereuse. Les voyageurs doivent, d’autre part, prévoir et assurer un ravitaillement qu’il faut transporter à dos d’homme lors des ruptures de charge et des changements de bassin. Les petits cours d’eau sont souvent encombrés de bois tombés qui retardent la progression des canots. La marche en forêt, sous le climat équatorial est très pénible ; les maladies tropicales, peu connues à l’époque, mettent en péril les membres d’une expédition de longue durée.

Pour donner une image plus juste de cette pénétration, nous avons transposé, sur un fond de carte moderne, la plupart des itinéraires suivis par les voyageurs des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. Il était difficile de les faire figurer tous : nombreux, en effet, sont les explorateurs qui ont suivi les mêmes cours d’eau ou les mêmes voies que leurs prédécesseurs.

Nous avons donc groupé, schématisé et numéroté ces itinéraires, dans l’ordre chronologique, en adoptant des couleurs correspondant à des époques bien déterminées :

- le vert, pour la période 1674 à 1731, groupe en général les itinéraires de l’Est, suivant le cours de l’Oya-pock ;

- le noir, pour la période 1731 à 1767, groupe ceux de la Haute Guyane et du Maroni ;

- le marron, pour la période 1767 à 1789, indique les parcours à l’intérieur du pays entre l’Oyapock et le Maroni ;

- le rouge, pour le XIX^e siècle, groupe les itinéraires des voyageurs de cette époque, notamment ceux de Coudreau et de Crevaux.

Des cours d’eau, ayant changé de nom au cours des temps, n’ont pu être identifiés avec précision sur les cartes anciennes souvent rudimentaires ; il peut en résulter quelques imperfections dans les itinéraires que nous avons tracés.

A - Première période : de 1674 à 1731

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Carte de la Guyane montrant les itinéraires de découverte

Les habitations de la colonie de Cayenne, 1763.

Au XVII^e siècle, le verbe *s’habiter* veut également dire : s’établir dans un pays lointain. De même étymologie, le mot *habitant*, quand il est appliqué aux gens partis fonder des colonies agricoles outre-mer, notamment aux Antilles et en Guyane, signifie moins résidant qu’exploitant agricole. Si le terme de colon, dans son acception moderne, apparaît à la fin du XVII^e siècle, on lui préfère longtemps celui d’habitant. Dès lors, le mot *habitation*, qui désigne d’abord l’entreprise plus ou moins pionnière du colon, est bientôt étendu au type de structure agraire, à base de main-d’œuvre servile, qu’engendre la conception économique de l’époque : le mercantilisme.

En Guyane, la définition reste telle jusqu’à l’abolition de l’esclavage. Puis, à la suite du démantèlement des plantations, l’habitation devient l’affaire du nouveau groupe de cultivateurs qui forment les « Créoles » libérés (cf. Planche « Groupes Humains »). C’est pourquoi, après avoir retracé les grandes étapes de la colonisation, il conviendra de distinguer, dans l’évolution historique du phénomène, entre l’habitation du colon et l’habitation créole.

Le mot *habitation* est employé pour désigner les habitations de la colonie de Cayenne, à l’échelle de la colonie, et non pas pour désigner une habitation individuelle, telle qu’une habitation de la colonie de Cayenne, à l’échelle d’une habitation.

A - Les grandes étapes de la colonisation

1 - La période de fondation : 1604-1676.

Après la découverte des côtes guyanaises par les Espagnols à l’aube du XVI^e siècle, c’est le mythe de l’Eldorado qui, pendant une centaine d’années, va attirer les Européens sur ces rivages de la « Terre ferme d’Amérique » et en susciter l’exploration progressive (voir carte ci-contre et notice de la Planche « Cartes anciennes »).

Sur le littoral de la future Guyane française, les premières tentatives de réelle colonisation sont l’œuvre des Anglais. En 1604, Charles Leigh s’installe à l’Oyapock. La colonie échoue et les survivants repartent dès l’année suivante. En 1608, Robert Harcourt débarque à son tour à l’Oyapock, où il fonde une habitation qui n’est guère plus durable. Les débuts de la colonisation française sont incertains. On peut les faire remonter à la mission de reconnaissance conduite par La Revardière en 1604. Un texte de Byam - 1^{er} gouverneur anglais du Surinam - note par ailleurs l’échec d’un établissement de 400 Français, à l’Oyapock, en 1607. Mais si l’on en croit deux auteurs du XVIII^e siècle - Artur, médecin du Roi à Cayenne, et Stedman, capitaine hollandais - dont les écrits servent de référence en l’absence de témoignages directs, c’est vers 1624-26, dans la région de Sinnamary-Connanama, que se situerait la première véritable entreprise française, due, d’après Artur, à l’initiative de colons de Saint-Christophe et de gens de Dieppe.

En 1633, Richelieu accorde le monopole de la navigation sur toutes les côtes de Guyane à une compagnie de commerce, dite « du Cap Nord », qui vient de se créer à Rouen. Mais cette compagnie n’a pas une grande activité, et c’est en dehors d’elle que commence la colonisation de l’île de Cayenne où des immigrants, « les Rouennais », érigent le premier fortin de Cépérou. Puis, en 1643, les marchands de Rouen organisent une expédition (300 colons et quelques Capucins) que dirige Poncet de Brétigny. Dépeint comme violent et mégalomane par ses contemporains, ce personnage ne tarde pas à s’aliéner son entourage et à provoquer la révolte des Indiens qui le tuent dans une embuscade ; c’est l’échec.

En 1652, la Compagnie des « Seigneurs associés » remplace celle de Rouen, avec l’appui de Mazarin. une nouvelle tentative de colonisation à Cayenne aboutit à un nouvel échec. Dès 1654, la place est vide. Des colons hollandais, renforcés par des Juifs chassés du Brésil par les Portugais, vont alors l’occuper. Sous la conduite de Guérin Spranger qui reçoit l’aval de la Compagnie d’Ostende, et avec l’aide des premiers esclaves noirs, ils établissent des plantations et des sucreries dans l’île de Cayenne.

Louis XIV et surtout Colbert n’entendent cependant pas laisser la colonie aux Hollandais. Antoine Lefebvre de La Barre, qui a formé la Compagnie de la « France Equinoxiale », part comme gouverneur et lieutenant général du Roi, avec 1 200 recrues. Parvenu à Cayenne en mai 1664, il obtient sans coup férir la reddition des occupants qui se retirent, libres d’emporter ou de vendre leurs biens meubles. Avec ses hommes et 250 esclaves, La Barre construit le premier véritable noyau urbain, autour du Fort rebaptisé « Saint-Louis », et poursuit l’œuvre agricole des Hollandais. Il crée aussi des établissements secondaires à l’embouchure des fleuves Oya-pock, Approuague, Kourou et Sinnamary.

C’est alors que Colbert réorganise le système des compagnies de commerce avec les colonies. En 1664, il remplace les entreprises américaines de la France dans le cadre de la Compagnie des « Indes occidentales » qui reçoit le monopole du commerce avec l’Amérique et l’Afrique occidentale, encore qu’ à partir de 1673 ce sera la « Compagnie du Sénégal » qui se spécialisera dans la traite des Noirs. Officialisé en 1670, le principe dit de l’*Exclusif* (monopole du pavillon), qui vise à protéger le commerce français contre la concurrence étrangère, est aussi l’instrument d’une politique coloniale définie par le mercantilisme et, partant, conditionnée par le primt des intérêts métropolitains. Il s’avèrera particulièrement néfaste au développement de la Guyane.

Si l’on peut considérer que la fondation de la colonie française est effective dès 1664, les 12 années qui suivent ne sont pas moins mouvementées. Avec la guerre de Dévolution, les Anglais viennent ravager Cayenne (1667). La paix à peine rétablie, commence la guerre de Hollande (1671-1678) qui conduit l’amiral Binks à envahir la colonie en mai 1676 ; mais le 20 décembre suivant, une forte escadre commandée par l’amiral Comte d’Estrées reprend Cayenne ; les Hollandais sont ensuite chassés des établissements secondaires.

2 - La stagnation de la colonie : 1677 - 1763.

Maîtres des lieux à partir de 1677, les Français, faute d’effectifs assez nombreux, concentrent leurs efforts sur la seule région de Cayenne, « Isle et Terre ferme ». La reprise, très relative, des établissements secondaires ne s’effectue qu’au XVIII^e siècle. A l’Ouest, elle est l’œuvre des Jésuites. Arrivés en 1664 avec La Barre, les Jésuites se sont d’abord installés à Cayenne où leur habitation a bientôt prospéré. A partir de 1709, ils créent des missions indiennes à l’extérieur de l’île. La première est celle d’Ikaroua, peu après transportée à Kourou, où elle se doublera d’une habitation. Plus tard viendra celle de Sinnamary.

Ce sont des problèmes de défense contre les empiètements portugais qui amènent la reprise des quartiers de l’Est. En 1725, le poste de l’Oyapock est réoccupé ; on y construit un fort et des soldats y sont installés. D’autres sont ensuite envoyés à l’Approuague. Des missions jésuites sont créées sur l’Oyapock et l’Ouanary. Mais la colonisation de cette côte orientale est surtout le fait de *soldats-habitants*.

En regard des Antilles ou des Guyanes voisines, le développement de la Guyane française reste très limité. Si cette colonie éveille l’intérêt des milieux scientifiques de Métropole, il n’en va pas de même des milieux économiques, et là intervient la question de l’Exclusif. Cette époque est celle où s’épanouit le trop célèbre *commerce triangulaire* dont les Antilles constituent bientôt le principal relais américain. Aussi les armateurs français négligent-ils la Guyane dès la fin du XVII^e siècle. Les colons ne cessent alors de réclamer la liberté de commerce. Au Traité d’Utrecht (1713), ils obtiennent le droit d’acheter des esclaves au Surinam. Limitée dans son objet et son application, cette liberté n’entraîne pas l’essor de la colonie, déjà prisonnière de sa faiblesse.

Les habitants y sont trop pauvres pour acheter beaucoup d’esclaves et, sans le nombre nécessaire, ils ne peuvent développer une véritable économie de plantations, la seule compatible avec les conceptions, toujours dominantes, du mercantilisme.

Si le problème de la pauvreté de la Guyane revient comme un *leitmotiv* dans la correspondance officielle des administrateurs successifs, le thème de la défense des côtes est également important. Certains insistent sur la nécessité des fortifications et demandent même des soldats de préférence aux *engagés*, (immigrants sur contrats). D’autres dénoncent au contraire le fait que les soldats sont trop nombreux par rapport aux colons, mais cet avis reste alors sans écho. En effet, en raison de la médiocrité de son économie, la Guyane n’est plus guère considérée par le gouvernement de la France que comme un point d’appui, d’ailleurs secondaire, pour la protection des Antilles qui sont devenues l’élément clef du domaine colonial, au bénéfice de l’économie métropolitaine.

3 - Les tentatives de la fin du XVIII^e siècle.

La désarticulation du premier empire colonial français est consacrée par le Traité de Paris qui met fin, en février 1763, à la guerre de Sept Ans. La France perd la plupart de ses colonies, mais recouvre la Martinique et la Guadeloupe, qui n’en prennent alors que plus d’importance. Comme le développement de ces deux îles s’est accéléré sous l’occupation anglaise, il s’y pose de plus en plus le problème de leur approvisionnement en vivres. On pense à la Guyane pour soutenir l’économie antillaise de ses productions vivrières. Or, durant le conflit, dont elle est restée à l’écart, la Guyane a plutôt régressé. Le trafic commercial a sensiblement baissé, la misère règne dans la troupe et sur les habitations, une procédure d’expulsion des Jésuites est en cours. Pour qu’elle puisse jouer le rôle qu’on lui destine, il faut donc y faire œuvre de colonisation. Ainsi est décidée l’*expédition de Kourou*.

Le plan de colonisation, arrêté par le ministre Choiseul, a sa logique. Le Surinam connaît de violentes révoltes d’esclaves : on veut éviter le même risque. Dès lors, l’extension des cultures vivrières serait, pense-t-on, mieux assurée par une immigration massive de petits colons blancs. Le Chevalier Turgot, frère du futur ministre de Louis XVI, devient gouverneur de la Guyane, Chanvalon son intendant. Le colon Bruletout de Préfontaine est chargé de préparer sur place l’expédition. Il fixe son camp à Kourou et prévoit des abris provisoires sur le chemin de Sinnamary. Or, à peine a-t-il le temps de faire construire les premiers carbets, que déjà déferlent les immigrants. Dès la fin de 1763, quand Chanvalon débarque à Cayenne, la situation est critique. Mais les immigrants continuent d’affluer : en quelques mois, il en viendra 10 000 à 12 000. Les abris sont insuffisants et insalubres : les vivres manquent ; l’hygiène est déplorable, la saison des pluies de 1764 sévère. Maladies et épidémies ne tardent pas à sévir. Quand Turgot arrive en décembre 1764, on ne compte plus les morts ; il fait arrêter Chanvalon - ils se rejettentont mutuellement la responsabilité du désastre - et s’empresse de repartir, en ordonnant le rapatriement d’un certain nombre de rescapés, dont quelques-uns se sont réfugiés aux îles du Diable, mieux ventilées, et depuis lors nommées *Nes du Salut*. Les autres suivront peu à peu. La « nouvelle colonie » se réduira finalement à l’implantation de quelques centaines de colons et pour ce piètre résultat, on aura monté une opération qui aura fait plus de 6 000 victimes et coûté 25 ou 30 millions à l’Etat.

Le scandale de l’expédition de Kourou laissera à la Guyane une très mauvaise réputation, mais n’empêchera pas que soient conçus d’autres plans de colonisation.

Le Baron de Bessner, commandant des troupes et futur gouverneur, multiplie les propositions. Partisan du travail libre pour des raisons plus économiques qu’humanitaires, il entend démontrer que le travail salarié est plus rentable que le travail servile. Malgré l’échec de deux établissements, déjà tentés à Kaw et à Tonnégrande dans le sillage de l’expédition de Kourou, il présente un vaste plan de colonisation, en 1776. Prévoyant une mission indienne sur le modèle jésuite et l’établissement de quelque 20 000 esclaves fugitifs du Surinam, dont certains, les Boni, demandent alors asile à la France, il parvient à y intéresser une nouvelle « Compagnie de la Guyane ». Créée dans le but de fonder des établissements de culture vivrière en Guyane, mais aussi « pour le commerce de la côte occidentale d’Afrique », elle obtient la concession de toutes les terres situées entre l’Oyapock et l’Approuague, avec l’appui des milieux proches de la cour. Le ministre Sartine, plus prudent, décide de charger le commissaire général Malouët d’examiner le plan de Bessner. Il l’envoie sur place, en tant qu’intendant, pour en juger et pour régler le problème des Boni avec le gouverneur du Surinam. Dès son arrivée en octobre 1776, Malouët constate l’extrême pauvreté des habitations et la stérilité des *Terres Hautes* où sont faites la plupart des cultures. Il profite de son voyage au Surinam pour visiter les polders qui y sont pratiqués. Il en conclut que l’avenir agricole de la colonie française réside également dans l’*aménagement des Terres Basses*. Si s’adjoint les services d’un ingénieur suisse, Guisan, jusqu’alors directeur des travaux agraires au Surinam, et le charge d’effectuer des habitations modèlès à l’aide de l’Atelier du Roi dont il porte l’effectif à 500 esclaves. Puis Malouët élabore un grand projet de mise en valeur des *Terres Basses* et rentre l’exposer à Paris en 1778. Le projet est approuvé par le gouvernement, mais il implique la participation des intérêts privés et singulièrement de la Compagnie de la Guyane.

Malgré 12 années de travail, pourtant couronnées par la réalisation de dessèchements modèlès sur l’Approuague et la publication d’un traité relant le fruit de son expérience, Guisan ne parvient pas à entraîner le vaste mouvement de développement qu’escomptait Malouët. Dans ses mémoires, ce dernier impute cet échec à l’hostilité de Bessner, contrarié dans ses propres projets, et à l’incurie de la Compagnie de la Guyane. De fait, cette compagnie ne s’est jamais vraiment intéressée à sa concession de l’Oyapock, lui préférant l’activité plus lucrative de la traite des Noirs.

La situation économique s’est néanmoins un peu améliorée. Les exportations ont progressé ; le rocou vient en tête (4 tonnes en 1785) ; mais les importations restent nettement supérieures en valeur. L’essor est donc encore très précaire lorsque parviennent les contre coups de la Révolution de 1789. Au début, les changements sont surtout administratifs, avec l’élection de l’Assemblée coloniale, qui ne va pas sans lutte. Puis, en 1794, l’esclavage est aboli. La désorganisation du travail sur les habitations est toutefois vite réduite par les mesures draconiennes des administrateurs (voir plus loin). A partir de 1800, Victor Hugues, ancien conventionnel, gouverne la colonie. En 1802, il doit rétablir l’esclavage. Il en résulte une flambée de *marronnage* et une répression sanglante du côté de la Comté.

Quand intervient le Blocus continental (1803), la Guyane est toujours aussi tributaire de ses approvisionnements extérieurs. Pour faire face aux menaces de pénurie, Victor Hugues reprend les travaux de dessèchement (quartier du canal Torcy). En 1809, la production a sensiblement augmenté. Mais c’est alors que les Portugais, aidés des Anglais, s’emparent de Cayenne. L’occupation durera huit ans. Elle ne sera cependant pas trop préjudiciable à l’économie guyanaise.

Avec la Restauration, le développement de la colonie se poursuit. C’est l’époque où le baron Laussat redessine le centre de la ville de Cayenne. De nouvelles tentatives de colonisation sont également mises en œuvre. Si la plupart échouent, celle de Mana, en revanche, va connaître quelque avenir.

4 - La création de Mana

La colonisation de la région de Mana commence en 1820. Elle se solde d’abord par un échec. Le Ministre des Colonies décide alors de confier à la Mère Javouhey, fondatrice de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny, le soin de concevoir, organiser et diriger le futur établissement de Mana. Anne-Marie Javouhey débarque en Guyane en 1828, avec 36 sœurs de sa congrégation, une douzaine d’orphelins et 50 engagés pour 3 ans, paysans et ouvriers, pris en charge par l’Etat. 25 esclaves noirs sont mis à sa disposition. Mana commence donc assez modestement, mais sa créatrice prévoit d’en faire un lieu où seront bientôt accueillis, éduqués et formés au métier de cultivateur, des orphelins de France. Les débuts s’avèrent prometteurs. Mais les colons en place craignent les idées libérales de la Mère Javouhey en matière d’esclavage, et sans doute aussi la concurrence. Une cabale se forme ; elle obtient la suspension des crédits alloués à l’établissement et l’ajournement de tout envoi d’orphelins.

Louis-Philippe vient cependant de promulguer une loi (1831) organisant la répression de la traite et la libération des esclaves, « saisis de traite », après un engagement de 7 ans à compter de la date d’introduction dans la colonie ou de l’âge adulte. L’engagement est d’abord effectué dans les ateliers du gouvernement où les libérables subissent un régime très dur. L’administration craint des révoltes. Le Ministre décide alors de confier la formation des libérables à la Mère Javouhey. Ils arrivent à Mana à partir de 1836 ; en 1837, ils y sont près de 500. Les libérations définitives commencent dès l’année suivante. Chaque libéré reçoit la jouissance d’un lopin de terre. Entièrement contrôlée par la congrégation, la colonie de Mana connaît un vif essor. Mais bientôt, les limites sont atteintes. En 1841, la Mère Javouhey conçoit un nouveau plan impliquant le rachat et l’éducation des quelque 3 000 enfants en esclavage que compte la Guyane. Cette proposition sera refusée et la petite colonie entrera dans une phase de stagnation, à laquelle succèdera peu à peu la régression.

Le tournant décisif de l’histoire coloniale de la Guyane et en même temps le changement qui affecte les caractères mêmes de l’*habitation* dans ce pays, se placent en 1848 avec l’abolition, cette fois définitive, de l’esclavage.

B - De l’habitation du colon à l’habitation créole

1 - Evolution de l’habitation aux temps de l’esclavage

Au tout début de la colonisation, l’*habitation* n’est encore qu’une petite exploitation vivrière très précaire. Elle commence à se stabiliser à partir de 1664, tandis que l’introduction du régime servile la conduit parallèlement à se diversifier. Les progrès démographiques de la colonie sont cependant très lents. Peu après la reprise définitive de Cayenne par Estrées, l’île et la Terre ferme comptent 1 836 personnes, dont 1 454 esclaves noirs (adultes et enfants), et l’on y dénombre une vingtaine de sucreries. Un recensement effectué en 1707 fait apparaître une très faible augmentation du nombre des esclaves qui atteint à peine 1 600 personnes. Ce recensement est peut-être incomplet, mais il présente l’intérêt de passer une revue détaillée des 72 habitations dénombrées. Le rocou est devenu la culture dominante ; les sucreries ne sont plus qu’au nombre de 14, mais regroupent à elles seules plus de 1 000 esclaves. L’habitation la plus importante est celle des Jésuites qui font travailler 102 esclaves noirs. A l’opposé, il existe des habitations réduites à quelques arpents de terre cultivés sans esclave.

Après une longue période de repil autour de l’île de Cayenne, la colonie commence à s’étendre. En 1737, 3 cantons sont distingués : celui de Cayenne, qui va désormais de l’Orapu jusqu’au Kourou, celui de l’Oyapock et celui de l’Approuague. Ces deux derniers, très modestes, ne comptent que 131 personnes dont



en plus du « samedi-nègre ». Toutefois, il doit pouvoir non seulement à sa propre subsistance, mais aussi à celle des malades, des vieillards et des enfants que le maître a rarement les moyens d’entretenir selon la loi. La constitution d’un pécule devient alors difficile. De plus, dans les quartiers isolés où prédomine ce type d’habitation, le marché local est si étroit que l’esclave n’est pas incité à produire un surplus pour la vente. Aussi vit-il dans un profond dénuement que le maître partage le plus souvent avec lui.

Sur ces petites exploitations, le régime servile a tendance à prendre une tournure paternaliste. C’est l’intérêt du maître blanc, qui n’a ni régisseur ni commandeur, s’il veut éviter des mouvements de marronnage ; quant au maître noir, récemment affranchi, il n’a généralement que 2 ou 3 esclaves avec lesquels il vit « en famille ». Précisons cependant que c’est également dans les quartiers isolés que le régime servile peut atteindre sa forme la plus arbitraire. Mais le paternalisme n’est pas la caractéristique essentielle du régime servile en Guyane, car s’il touche effectivement un grand nombre d’habitations, il ne concerne en fait qu’une minorité d’esclaves. La majorité reste soumise au régime des grandes habitations, lequel ne se différencie guère du modèle qui prédomine dans toutes les Caraïbes.

3 - L’émancipation et l’apparition de l’habitation créole

Proclamée en 1848, l’abolition de l’esclavage provoque un changement radical en Guyane où, contrairement aux Antilles, les habitations s’avèrent incapables de se réorganiser sur la base du travail salarié. Deux raisons expliquent cette différence. C’est tout d’abord l’échec que connaît en Guyane, en raison de la dispersion des habitations et des difficultés d’accès dès que l’on s’éloigne de Cayenne, l’effort consenti par Louis - Philippe, à partir de 1840, pour renforcer une christianisation incluant l’apprentissage de la valeur du travail et de la résignation, ainsi destinée à préparer les esclaves de ses colonies à une future libération. C’est ensuite la possibilité qu’offre la très faible densité d’occupation du sol guyanais : le libéré peut dès lors reprendre à son compte la dispersion existante et la radicaliser jusqu’à faire éclater les structures antérieures en une multitude de très petites habitations isolées les unes des autres.

Cet éclatement est immédiat : au mieux, les libérés acceptent-ils d’effectuer la dernière récolte sur la plantation de l’ancien maître. Faute de main-d’œuvre, les colons doivent vite renoncer à leurs domaines et les mettent en vente. Au début, les cultivateurs créoles en rachètent souvent de petites parcelles. Il semble que ce soit surtout pour garantir leur liberté, car ils pratiquent parallèlement la culture itinérante et ne sauraient s’enfermer dans le cadre étroit des concessions acquises : sauf aux alentours de Cayenne, les titres de propriété tomberont ensuite en désuétude, et il faudra attendre le milieu du XX^e siècle pour que la notion de concession retrouve une signification. De toute façon, ces rachats ne sont pas le fait de tous : il est des Créoles qui préfèrent s’enfoncer dans la forêt ou dans les savanes et s’installer suffisamment loin des anciennes habitations pour n’avoir pas à se soucier du propriétaire éventuel du sol qu’ils cultivent.

Les caractéristiques des *habitations créoles* des lendemains de l’émancipation diffèrent légèrement selon les régions. A l’Est, les *Terres Basses* et leurs polders sont abandonnés au profit de la vieille technique du brûlis sur *Terres Hautes*. Les nouvelles habitations s’égrènent le long des fleuves et des criques. Isolée et précaire, chacune est réduite au support de la seule famille nucléaire : dès qu’il atteint l’âge adulte, l’enfant part s’installer à son compte. Si petite soit-elle en effet, chaque unité possède une large autonomie, grâce à la culture vivrière fondamentale du manioc, dont est tiré un aliment de longue conservation, et aux activités complémentaires de chasse et de pêche.

Dans les *quartiers de savanes*, de Macouria à Iracoubo, quelques nuances sont introduites par la pratique d’un élevage dont la tradition est ancienne, encore que le cheptel, qui a compté jusqu’à 8 000 têtes de gros bétail (1837), soit toujours resté de qualité très médiocre. Sans être une véritable spécialisation, l’élevage détermine l’organisation de la nouvelle habitation créole. Celle-ci est installée au milieu des savanes. A proximité, le cultivateur plante un abattis de légumes, qu’il clôture pour le protéger des bêtes qu’il laisse paître en liberté. Beaucoup plus loin, il défriche un abattis « grand-bois » pour le manioc qui demeure la culture principale. Dans la région de Mana, certains paysans s’installent le long du fleuve, comme à l’Est. D’autres font leurs abattis sur le cordon sableux qui longe la côte, mais n’utilisent plus guère la proche savane que pour la chasse au gibier à plumes. Dans l’île de Cayenne enfin, une concentration plus forte qu’ailleurs n’entraîne cependant pas le maintien des anciennes plantations : dans les quartiers périphériques, tels Matorouy ou le Tour de l’Île, les espaces défrichables ne manquent pas. Pour être moins accentué, le mouvement de dispersion et d’atomi-sation des habitations créoles n’y est pas moins réel.

*
*
*



L’histoire de la Guyane cesse d’être dominée par celle de ses *habitations* vers 1870. C’est désormais la *ruée vers l’or* qui va polariser toutes les activités du pays, même si le *Bagne* dès 1852 y introduit une sinistre et longue parenthèse.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

ABONNENC, E. Aspects démographiques de la Guyane française. *Publications de l’Institut Pasteur de Guyane*, 180, 1948, 24 p. ; 182, 1948, 20 p. ; 184, 1949, 12 p.
BASSIERES, L. *Situation économique des communes dites d’élevage*. Cayenne, Imprimerie du Gouvernement, 1901, 46 p.
DEVEZE, M. *Les Guyanes*. Paris, PUF, 1968, 128 p. (coll. Que sais-je ?/1315).
Exposé général des résultats du patronage des esclaves dans les colonies françaises. Paris, Imprimerie nationale, 1884.
GUISAN, S. *Traité sur les terres noyées de la Guyane*. Cayenne, Imprimerie du Roi, 1788, 350 p.
HENRY, A. *La Guyane française*. Cayenne, Imprimerie Laporte, 1951, 336 p.
HURAULT, J. *Français et Indiens en Guyane*. Paris, UGE, 1972, 438 p. (Coll. 10/18).
JAVOUHEY, A.M. *Recueil des lettres de la Vénérable Anne-Marie Javouhey*. Paris, Imprimerie J. Mersch, 1911-1913, tomes 2 et 3.
MALOUÉT, V.P. *Collection de mémoires et correspondance officielle…* Paris, Imprimerie Baudoin, an X (1802), 5 vol.

Autres sources :
Documents et mémoires des Archives Nationales (Section Outre-Mer. C14)

Marie-José JOLIVET - 1978.



L’ORPAILLAGE



A - La ruée

1 - Découvertes et techniques

Si nul n’a jamais pu trouver l’Eldorado, l’or n’en est pas moins devenu une réalité déterminante dans l’histoire récente de la Guyane. La première découverte a lieu en 1855, sur l’Arataye. La nouvelle ne provoque au début qu’une faible réaction. Cependant, elle se propage, et dès qu’il en prend connaissance, Napoléon III s’empresse, par prudence, de rappeler que le sous-sol de l’intérieur est la propriété de l’Etat. Alors, les intérêts locaux s’éveillent ; bientôt, une compagnie de colons se fait accorder le privilège de prospecter et d’exploiter à son profit une zone de 200 000 hectares sur le Haut-Approuague où quelques années de recherches font apparaître d’autres beaux gisements. Et une quinzaine d’années plus tard, lorsque ceux qui y ont cru font état de découvertes similaires sur d’autres bassins, c’est le signal de la *ruée*.

La seconde découverte d’envergure est celle du gisement de St-Elie, faite en 1873 sur le Haut-Sinnamary. Puis les découvertes se succèdent très régulièrement. En 1878-1880 ce sont les gisements de la Moyenne-Mana ; en 1887-1888, ceux de « l’Awa-Tapanahoni », territoire contesté par le Surinam auquel il sera rattaché en 1891 ; en 1894, ceux du Carsewène, particulièrement riches, situés dans la région de l’Amapa qui sera définitivement attribuée au Brésil en 1900, après deux siècles de contestation ; en 1901, ceux de l’Inini et en 1902, ceux de la Haute-Mana. Là s’arrête la liste des découvertes les plus importantes, mais il n’est pratiquement pas un seul bassin fluvial où ne se révèle un jour ou l’autre quelque gisement : le Camopi, l’Orapu, la Comté, le Kourou et l’Iracoubo seront aussi exploités.

Avec les premières découvertes commence en Guyane une ère nouvelle qui durera près d’un siècle, celle de l’*orpaillage*. Bien que contemporaine d’une époque, ailleurs sous le signe de l’industrialisation, l’exploitation des mines d’or guyanaises sera essentiellement assurée par des orpailleurs isolés, utilisant des techniques artisanales. Si le fait s’inscrit dans une histoire socio-économique spécifique, il se fonde évidemment aussi sur les conditions offertes par les gisements : l’existence de nombreux *flats* alluvionnaires à forte teneur et faible recouvrement, et d’une manière générale la relative richesse du gravier traité dans des mines, par ailleurs sou-vent difficiles d’accès, favorisent la rentabilité du travail artisanal.

La première technique mise en œuvre par les orpailleurs est celle de la *battée*. Elle se contente d’outils rudimentaires : pelle, pioche, et le récipient de lavage, qui lui donne son nom. Un seul travailleur peut suffire à son maniemnt. Mais en une journée, ce dernier n’aura guère extrait et lavé qu’un mètre cube de graviers dont il tirera, dans les meilleurs cas, 3 à 4 grammes d’or brut. Néanmoins, possédant le triple avantage d’être aisément transportable, de n’exiger aucune installation et de ne demander qu’un investissement minime, la battée ne cessera jamais d’être employée, non seulement comme méthode d’extraction pour les petits orpailleurs, mais aussi comme méthode générale de prospection. Quand la battée indique la présence d’une veine assez riche, on peut mettre en place un dispositif d’extraction un peu plus élaboré, que l’on appelle *long-tom* ou *sluice* selon sa taille : les alluvions aurifères sont progressivement délayées dans des caisses en bois communicantes qui se succèdent en gradins. L’or vient se déposer dans la dernière caisse équipée, pour ce faire, de tas-seaux ou d’une plaque perforée. Le simple long-tom peut encore être manié par un orpailleur solitaire. Le sluice, qui comporte un plus grand nombre de caisses, nécessite la collaboration d’une équipe d’au moins 3 ou 4 mineurs, voire jusqu’à une quinzaine, si le gisement vaut la peine d’être exploité à l’aide d’un sluice de très longue taille. Le rendement par travailleur d’un tel dispositif peut atteindre le double de celui de la battée.

Si elle reste limitée, l’exploitation industrielle n’est pas inexistante. Il faut tout d’abord citer la Société de Saint-Elie qui utilise des techniques d’extraction mécanisées et fait même installer une trentaine de kilomètres de voie ferrée Decauville pour le charroi des matériaux. Sa production passe vite au premier rang : elle repré-sente entre 1/5 et 1/10, selon les périodes, de l’ensemble de la production du pays. A partir de 1900, sous l’influence de l’ingénieur Levat, quelques dragues sont mises en place. Elles ne seront jamais ni très nombreu-ses ni très rentables. Engin imposant, qui demande un plan d’eau important, la drague de l’époque n’est pas utilisable sur les petites criques d’amont, souvent les plus riches ; difficile à acheminer et à déplacer, elle est donc d’un emploi vite limité et implique pourtant un gros investissement que finalement peu de sociétés sont prêtes à risquer. La production demeurera dès lors essentiellement artisanale.

2 - Les étapes de la ruée : Guyanais et immigrants

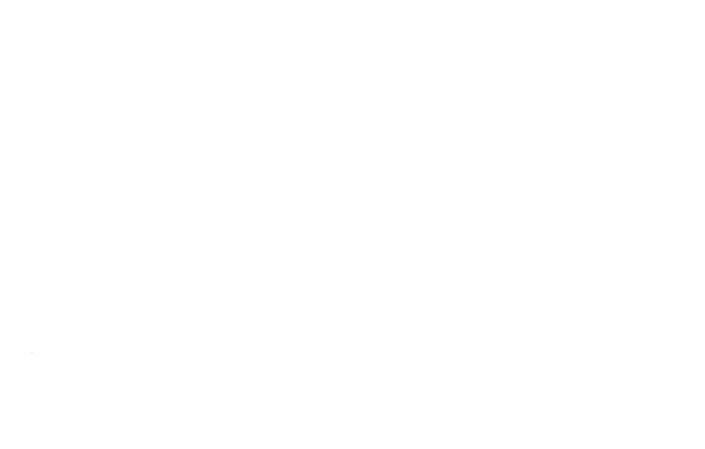
C’est avec les Guyanais, et particulièrement les paysans, que commence la ruée vers les mines de l’inté-rieur. Vers 1880, ils sont peut-être 3 000 à avoir quitté les nouvelles habitations créoles pour s’acheminer vers « les hauteurs ». Mais la nouvelle s’est propagée au-delà des frontières, et déjà les immigrants arrivent. Dès 1890, le nombre total des orpailleurs, ceux du Tapanahoni inclus, serait compris entre 6 000 et 10 000.

Au cours des cinq dernières années du XIX^e siècle, après les découvertes du Carsewène, le nombre maximal d’orpailleurs que certaines estimations portent au-dessus de 25 000 semble être atteint ; le chiffre minimal avancé étant de 12 000.

Le rattachement de l’Amapa au Brésil provoque une chute brutale des effectifs des orpailleurs relevant de la seule administration française : ils sont 6 000 ou 7 000 au tout début du XX^e siècle. Mais en fait, la ruée se poursuit un moment ; à partir de 1910 et jusque vers 1930, la Guyane française comportera en moyenne 10 000 mineurs. La régression commencera au cours des années 1930 : 3 000 ou 4 000 à la veille de la guerre, 2 000 vers 1950, moins de 500 vers 1960. Les orpailleurs ne sont plus aujourd’hui que quelques dizaines.

Si au début de la ruée, les Guyanais abandonnent les bourgs et les habitations du littoral pour « monter dans les bois », ils connaissent des conditions de prospection trop aléatoires pour être nombreux à faire fortune. Pour les pionniers des années 1870, la recherche de l’or est particulièrement aventureuse. Ils partent par petites équipes dans des canots créoles mal adaptés au passage des rapides, et font souvent naufrage. Il leur faut surtout résoudre le problème du ravitaillement par leurs propres moyens. Ils ont emporté toutes les provi-sions qu’ils ont pu amasser, mais ils doivent bientôt les renouveler, et, soit redescendre périodiquement s’occuper de leurs habitations, soit faire sur place des haltes assez prolongées pour planter et récolter de petits abattis de légumes. Dans le premier cas, ils ne peuvent consacrer que quelques mois par an à leurs expéditions et ne sauraient trop s’éloigner de leurs habitations ; dans le second cas, les haltes sont effectuées dans des lieux jugés propices, mais souvent vite décevants. En butte à ces difficultés et conscients, par expérience, des possibilités d’un autre type d’activités, les Guyanais tendront alors à délaisser l’orpaillage pour devenir colpor-teurs, revendeurs ou petits commerçants.

A partir des années 1880-1890, la majeure partie des mineurs est formée d’immigrants. Ce sont surtout des Créoles antillais, de Martinique et de Guadeloupe pour quelques-uns, des Îles anglaises de la Dominique et particulièrement de Sainte-Lucie pour la plupart. Dans une statistique établie par LEBEDEFF en 1936, c’est à-dire à une date où le flot de l’immigration est bien loin d’avoir l’intensité des débuts, il apparaît que 85 % des 4 400 mineurs, recensés dans tout l’intérieur, sont des Antillais anglais. Ces immigrants appartiennent, dans leurs pays d’origine, aux couches sociales les plus défavorisées, celle des ouvriers des grandes plantations de canne par exemple. Ils viennent chercher en Guyane la fortune qui leur permettra d’acquérir au retour un statut un peu plus favorable. Ils arrivent les mains vides et pourtant ils sont pressés de rejoindre les places. Mais il leur faut en trouver les moyens ; ils deviennent alors les partenaires privilégiés des concessionnaires-commerçants, catégorie socio-économique dont la législation minière et les opportunités affairistes provo-quent bientôt l’avenement.



B - L’organisation du travail et du ravitaillement

1 - Orpailleurs et commerçants

Dès 1858, la législation minière en vigueur en Métropole est introduite en Guyane où elle subira des modifications successives (cf. notice sur les « Ressources Minières »).

On distingue cependant, à toutes les époques, la prospection, qui nécessite un permis de recherche ou d’exploration, et l’exploitation, qui suppose la possession d’une concession ou d’un permis d’exploiter. A ces deux types de titres viennent s’ajouter, en 1920, la « licence personnelle », obligatoire pour tout individu vou-lant travailler l’or ou obtenir un permis minier, puis en 1924, l’autorisation personnelle minière ou « licence de 1^{er} catégorie », dont sont exclus les orpailleurs qui ne peuvent bénéficier que de la licence précédente, dite désormais de « 2^e catégorie », laquelle ne leur permet plus d’acquérir de nouveaux titres miniers. Cette licence de 2^e catégorie est supprimée en 1950, ce qui revient à interdire aux orpailleurs de travailler légalement l’or pour leur compte.

Que dire de cette législation, quand on sait qu’elle doit être appliquée à une population instable, constamment renouvelée par l’immigration et dans un milieu difficilement pénétrable ? Il s’établit nécessairement une profonde distorsion entre la situation légale et l’état de fait. Cette distorsion est favorisée par la loi elle-même : étrangers pauvres et illettrés, les orpailleurs n’ont guère la possibilité d’obtenir des titres d’exploitation qui nécessitent une dépense et de longues démarches à Cayenne. Ils se heurteraient d’ailleurs à la pratique administrative selon laquelle on délivre plutôt ce type de titre aux sociétés et aux personnes ayant un certain répondeant. Néanmoins, ces mêmes orpailleurs sont présents sur les placers, avec la volonté de travailler l’or coûte que coûte.

C’est de cette distorsion que naît le principe du contrat de *bricole*. Dans sa forme initiale, celui-ci met en relation un concessionnaire et un *maradeur* sans permis ni droit : il permet au second d’obtenir du premier l’autorisation d’exploiter son placer contre paiement d’une redevance fixée généralement à 10 % de la produc-tion, à moins qu’elle ne prenne la forme d’une taxe de 20 à 25 grammes d’or par semaine et par sluice. Par la suite cependant, la bricole ne va plus nécessairement découler de l’existence d’une concession préalable à l’arrivée du maradeur sur le placer. Si la position de maradeur est la mieux partagée parce que la plus simple pour l’immigrant sans ressources ni répondeant, il peut arriver que ce dernier fasse une découverte assez impor-tante pour juger prudent d’assurer légalement ses droits. Il passera alors par la seule organisation réellement présente en forêt : celle mise en place par les grosses maisons de commerce de Cayenne pour approvisionner la population minière. Le négociant ainsi pressenti, sollicitera cependant le permis en son propre nom, pour obtenir ensuite un titre de concession qui lui donnera pouvoir d’autoriser le découvreur à travailler sur le placer en cause, mais bien sûr, contre redevance au nouveau concessionnaire qu’il sera devenu. En devenant le bri-coleur d’une grosse firme, contre une redevance raisonnable (en général un gramme d’or par semaine), le petit orpailleur peut travailler sur son placer dans une relative sécurité : pour lui, qui n’a guère accès aux titres d’exploitation, c’est la moins mauvaise des solutions. Autant dire toutefois qu’il ne l’adopte que lorsque le gisement découvert implique l’utilisation du sluice et la collaboration d’une équipe. Sinon, il préférera rester maradeur, sans droit peut-être, mais aussi sans contrainte.

Parmi les variantes de la bricole, il faut citer le travail à *la part*, contrat par lequel l’orpailleur s’engage à verser la moitié de sa future production, contre l’avance de plusieurs mois de vivres et du matériel d’exploita-tion. En s’ajoutant à la bricole, la dette augmente donc fortement le taux de la redevance. Sans toujours pren-dre cet aspect extrême, le crédit devient un rouage fondamental du système instauré par les négociants qui trouvent ainsi le moyen de récupérer une partie de l’or produit par la masse des maradeurs. Car les négociants sont désormais les principaux exportateurs d’or. Cela s’explique tout d’abord par leur position privilégiée d’organisateur du ravitaillement, ce qui libère les orpailleurs des contraintes connues par les pionniers, mais les transforme du même coup en autant de clients. Comme tout se paie en poudre d’or et au prix fort, la rela-tion commerciale est pour les firmes la manière la plus efficace de recueillir le métal précieux. La preuve en est que, le plus souvent, le négociant transforme, en tout ou en partie, soit la bricole, soit la part ou la dette, en une obligation pour le mineur de s’approvisionner exclusivement dans ses magasins. En s’attachant de la sorte une clientèle forcée, il entend remédier aux difficultés de la concurrence. Mais s’il choisit systématiquement la voie commerciale, c’est bien parce que celle-ci, malgré la concurrence, se trouve être tout particulièrement lucrative.

2 - L’organisation de la vie dans l’intérieur

L’orpailleur est en effet un grand consommateur. La fête joue dans son existence, par ailleurs si rude, un important rôle compensatoire. C’est singulièrement vrai du maradeur solitaire, capable de dépenser l’or amassé au cours de plusieurs mois d’un labeur harassant, en offrant 2 ou 3 jours de festivités à tout un centre minier, et de répartir ensuite dans l’isolement de quelque crique, mû par l’éternel espoir de découvrir enfin le gisement qui lui permettrait de faire fortune.

Le mode de vie des bricoleurs est en revanche un peu plus régulier. Travaillant en équipe sur des gise-ments d’une certaine ampleur, ils tendent à se stabiliser ; ce sont ceux qui forment les noyaux autour desquels vont se constituer les différents villages miniers qui sont bientôt autant de relais fixes pour les commerçants et les orpailleurs en déplacement, et qui amènent la création, en 1930, du « Territoire de l’Inini », l’intérieur n’ayant auparavant aucun statut administratif précis. L’existence de ces villages va permettre une certaine nor-malisation de la vie « dans les bois ». La proportion de femmes et d’enfants, jusque là extrêmement faible, augmente (elle atteint 35 à 40 % à partir des années 1930) et des unités familiales se constituent ; des bouti-ques s’ouvrent ; de petits abattis de légumes sont plantés aux alentours, et dans les plus gros centres, on peut même trouver une chapelle et une école. Ces villages restent malgré tout caractérisés par leur fonction de relais entre l’intérieur et le littoral où les bourgs ont d’ailleurs le même rôle par rapport à Cayenne.

D’une manière générale, la vie sur les placers, ou plus tard dans les villages miniers, s’organise au rythme des relations commerciales. Mais les équipages créoles de canotiers font trop souvent naufrage sur les fleuves accidentés, qui demeurent les seules voies de pénétration. Il faut donc rapidement résoudre le problème des liaisons par canot. En 1883, un accord est passé avec le *Gran Man* de la tribu surinamienne des Noirs Sara-maka, pour favoriser leur immigration vers les bassins guyanais ; grâce à leurs canots assez larges pour le transport du fret mais néanmoins adaptés au passage des sauts, les Saramaka acquièrent bientôt le quasi-monopole de la navigation sur la plupart des fleuves. Ils y constituent de véritables entreprises de transport et assument l’entière responsabilité des marchandises prises en charge, au point d’en garantir le remboursement en cas de naufrage. Tout en fonctionnant comme un groupe autonome, organisé selon les principes de la hié-rarchie tribale et dirigé par un *commandant* nommé à ce poste par le gouverneur de Cayenne sur proposition du Gran Man, les canotiers Saramaka et leurs diverses équipes ont pour partenaires essentiels les firmes d’import-export. Palliant les carences de la production locale par des importations, ces entreprises, après s’être imposées sur la place de Cayenne, vont désormais étendre leurs ramifications jusque sur les placers.

A la tête de chaque succursale côtière, un directeur assure la liaison avec les centres miniers du bassin concerné. Dans chacun de ces centres il a un correspondant chargé de regrouper les commandes des orpail-leurs. Le va-et-vient est effectué par les équipages Saramaka qui montent avec les marchandises et redescend-ent avec les commandes et leur paiement en poudre d’or. Mais leurs voyages restent soumis à l’accord et au contrôle de leur *capitaine* local avec lequel tout directeur de succursale doit traiter, tandis que le prix de leurs services est directement payé par les clients à la réception des colis. Les canotiers Saramaka savent donc con-server leur indépendance à l’égard des gros commerçants. Ils transportent aussi des passagers et des colis de toute provenance. Les particuliers, surtout les colporteurs et les petits revendeurs, participent en effet active-ment à l’animation générale. Mais c’est du système d’approvisionnement direct instauré par les négociants, également fournisseurs des précédents détaillants, que découlent la régularité et l’intensité du trafic avec les orpailleurs qui peuvent dès lors se consacrer entièrement à l’or.

C - L'orpaillage et l'économie guyanaise

1 - Le phénomène de polarisation et la crise latente

L'époque de l'or s'accompagne d'un phénomène de polarisation de l'économie guyanaise autour des seules activités liées à l'exploitation minière. On ne connaît que la production d'or officielle, celle que livrent les exportations légales, soit environ 165 tonnes de métal brut en un siècle. Dès 1874 et jusqu'à la seconde guerre mondiale, les exportations dépassent chaque année la tonne, avec un maximum entre 1894, époque de la découverte des mines du Carsewène, et 1918. Sans parler des fuites vers le Surinam et le Brésil, dont l'importance est grande au moment des ruées et des guerres, on peut avoir une idée déjà précise de la prédominance de l'or dans l'économie guyanaise : les exportations légales d'or représentent chaque année, en valeur, un minimum de 80 à 90 % de l'ensemble des exportations de la colonie. Ce fort pourcentage correspond surtout à un fort accroissement, en valeur, des exportations guyanaises ; l'or ne supplante pas les autres productions, il prend une place laissée vacante par le démantèlement de l'économie agricole résultant de l'émancipation des esclaves. Cependant, la polarisation des intérêts autour des seules ressources minières ne peut que renforcer ce démantèlement : non seulement toute reprise de l'économie de plantation est désormais exclue, mais même l'agriculture vivrière, prise en charge par les Créoles libérés, se trouve être peu à peu désarmée, incapable de faire face à une demande que l'immigration ne cesse de faire croître.

Seul, le secteur forestier fait l'objet d'un net développement à partir de 1910-1920. Conséquence de la pénétration dans l'intérieur du territoire et d'une meilleure connaissance des essences de la forêt guyanaise, l'exploitation du bois restera étroitement liée aux activités commerciales induites par l'orpaillage. C'est d'abord la *bois de rose* qui éveille l'intérêt. Sous l'impulsion de la société Chiris et Cie et de son directeur local, le célèbre J. Galmot, la distillation de ce bois donne lieu durant quelques années, sur l'Approuague, à une industrie assez prospère. Mais celle-ci s'inscrit dans un ensemble d'activités, car la maison Galmot est d'abord et surtout une firme d'import-export. Cette annexion de l'exploitation forestière par les maisons de commerce se poursuivra après la faillite de Galmot : bois de rose, gomme de balata et bois de sciage permettront aux négociants, lorsque la période des grandes ruées sera passée, de continuer à utiliser au mieux leur implantation dans l'intérieur. Mais la relation commerciale avec les orpailleurs demeurant déterminante, l'exploitation forestière ne fera l'objet que d'investissements très limités.

En accentuant le démantèlement de l'économie agricole, en maintenant l'essor du secteur forestier dans des limites quasi artisanales, l'affairisme engendra finalement un profond sous-développement, d'autant plus grave qu'il est mieux masqué par une prospérité entièrement dépendante des seuls intérêts commerciaux. Cette prospérité est de surcroît vouée à disparaître, car les gisements d'or sont soumis au phénomène d'épuisement. Lui-même soumis au changement des techniques et aux variations du cours de l'or, ce phénomène est trop relatif pour opérer un renversement brutal de la situation. Cette dernière évolue donc progressivement, selon le cours de deux variables complémentaires : le volume des exportations d'or lié aux possibilités de l'extraction artisanale, et le volume des importations lié aux besoins de la consommation locale. La courbe des exportations d'or commence à décroître à partir de 1919-1920. Mais le nombre des orpailleurs se maintient durant encore quelques années aux alentours de 10 000. Ce décalage correspond à celui qui s'instaure entre les conséquences objectives du non-renouvellement des grandes découvertes et ses plus lentes répercussions psychologiques. Toutefois, le volume des importations doit continuer à être rémunéré par les consommateurs, malgré la baisse de la production d'or. L'augmentation du pouvoir d'achat de l'or natif ne résoud que partiellement la question. On voit alors toute l'importance de l'intervention des activités forestières : la rémunération de la main-d'œuvre fluide des usines et chantiers forestiers portera en large part sur des vivres et autres biens de consommation. L'organisation commerciale pourra donc se maintenir à un certain niveau de prospérité pendant une vingtaine d'années. Mais cette période sera aussi celle où se cristallisera tout l'artifice de la situation.

2 - La fin de l'orpaillage

En provoquant l'arrêt des rouages mis en place par les gros commerçants, la seconde guerre mondiale vient brutalement révéler toute la crise. En engendrant une grave pénurie qui ramène les orpailleurs vers le littoral et conduit la moitié d'entre eux à abandonner l'or pour chercher des moyens de subsistance dans les bourgs et les villes, elle met en cause la relation entre l'orpaillage et le commerçant et ébranle ainsi le fondement du système.

Au sortir de la guerre, la question de l'orpaillage ne se pose plus en termes de simple reprise : pour retrouver l'emprise et l'efficacité antérieures, les négociants devraient pouvoir faire face à une véritable reconstitution du système. Mais les conditions ont changé à la fois sur le plan matériel, par l'épuisement progressif des placers et sur le plan idéologique, car en cessant d'assurer pleinement le ravitaillement de l'intérieur, les commerçants ont perdu leur image de marque aux yeux des orpailleurs, tandis que ces derniers sont devenus plus réalistes que les maraudeurs d'antan quant à leurs chances de faire un jour fortune. Alors devrait s'imposer la nécessité d'une reconversion déjà trop longtemps ajournée. Mais après avoir subi les préjudices de la guerre, les quelques firmes encore présentes sont moins que jamais prêtes à consentir d'importants investissements. Aussi choisissent-elles une solution intermédiaire : elles se contentent d'accroître la part des activités forestières, dans le cadre d'entreprises qui restent axées sur la relation commerciale avec la population de l'intérieur où, toutefois, à côté des derniers orpailleurs, figurent les nouveaux bûcherons et travailleurs employés dans les industries du bois.

Pourtant, le contexte politique a cessé d'être favorable à l'affairisme : avec la départementalisation par laquelle l'Etat français entend se démarquer de la précédente régie coloniale, apparaît une nouvelle attitude à l'égard de la vie économique du pays : on veut favoriser son développement. Le choix se porte naturellement sur le secteur minier dont les récents progrès techniques en matière d'extraction permettent de repenser l'avenir. En 1949, entre alors en action le Bureau Minier Guyanais (BMG), organisme parapublic, chargé d'une prospection plus systématique des ressources minières de l'intérieur, en vue de leur exploitation « rationnelle ». Son objectif est de promouvoir une industrialisation confiée à des sociétés privées auxquelles l'Etat veut ainsi donner les moyens d'assurer la future croissance économique du département. Comme la présence des quel- que 2 000 orpailleurs, qui exploitent encore les gisements les plus riches, gêne les recherches du BMG, des mesures officielles sont prises pour que ce dernier ne rencontre aucune entrave dans le développement de son activité : c'est la suppression de la licence de 2^e catégorie et l'octroi au BMG de vastes concessions annulant tous les droits antérieurs des artisans. Prises dès 1950, ces mesures vont en outre permettre à cet organisme de se procurer aisément la main-d'œuvre dont il a besoin pour mener à bien son entreprise.

Loin de favoriser l'orpaillage, le BMG ne fait donc qu'en accélérer la disparition. La plupart des mineurs touchés par les décrets de 1950 estimeront d'ailleurs avoir été « chassés » des placers par son intervention. Il ne s'ensuivra pourtant pas l'industrialisation escomptée ; en effet, sans exclure entièrement des possibilités d'extraction industrielle, les résultats des recherches du Bureau Minier Guyanais n'ont pas incité les exportateurs de capitaux, français ou autres, à investir dans les mines d'or de Guyane. Et lorsqu'en 1965, l'installation à Paul Isnard (Moyenne-Mana) d'une société américaine apportera la preuve de la rentabilité de certains gisements guyanais, grâce à l'utilisation d'un matériel très moderne - très coûteux aussi -, le désintérêt général ne s'en trouvera guère modifié : au mieux cette preuve servira-t-elle à ne pas exclure l'or du potentiel attribué à la Guyane.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

ESAMBERT. B. L'orpaillage en Guyane française. *Annales des Mines*, janv. 1964 : 9-30.
 LEBEDEFF, V. Une mission d'études géologiques et minières en Guyane-Inini. *Annales des Mines*, 13(19) 1936 : 1-22, 77-117, 187-239, 2 cartes.
 LEBEDEFF, V. Etude économique des gisements aurifères alluviaux et éluviaux en Guyane-Inini. *Annales maritimes et coloniales*, 133, 1944, : 281-312.
 LENORMAND, J. ; LENORMAND, J.P. *L'or et le diamant en France métropolitaine et dans l'Union Française*. Paris, Ed. SEF, 1952, 606 p.
 LEVAT, E.D. *La Guyane française en 1902*. Paris, Dunod, 1902, 126 p., 25 fig., pl., photos, 3 cartes.
 LEVAT, E.D. *L'industrie aurifère (La Guyane)*. Paris, Dunod, 1905, XVI-899 p.

Marie-José JOLIVET - Novembre 1975

LES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

L'abolition de l'esclavage avait entraîné la désertion des exploitations agricoles. Le peuplement étant déficitaire, l'idée vint, comme en 1763 pour Kourou, d'y apporter remède par la colonisation pénale avec des travailleurs blancs transportés hors Métropole. La loi sur la transportation des condamnés de droit commun ou politiques venait de le permettre.

En France, les troubles sociaux engendrés par la révolution de 1848 avaient semé l'inquiétude dans les classes aisées. L'abolition de la peine de mort pour les crimes politiques, la recrudescence de la criminalité et de la récidive, le malaise social avec le chômage et la misère de la classe ouvrière, la dégradation et l'encombrement des bagnes de Brest, Rochefort et Toulon, toutes ces raisons ont amené à éloigner les grands malfaiteurs de la Métropole. On pensait aussi obtenir par là l'amendement et le relèvement moral des condamnés en leur faisant effectuer des travaux agricoles sur des lots de terre qui deviendraient leur propriété.

A - Evolution du bagne

1 - La législation

Le décret-loi du 8 décembre 1851 sur la *transportation* à Cayenne de certains délinquants fut l'origine de l'organisation du bagne en Guyane ; instaurée en 1852, elle a été définie par la loi du 30 mars 1854 suivie, en 1858, de la décision de faire venir à St-Laurent du Maroni les épouses des condamnés et certaines femmes extraites des prisons centrales. Une autre loi du 27 mai 1885 sur la *relégation* des récidivistes et divers décrets parus de 1895 à 1901, portant réglementation des concessions de terrains à accorder aux relégués, vinrent compléter les textes concernant le bagne.

2 - Les étapes de la transportation

Les Iles du Salut et les pénitenciers de l'Est. Dès 1851, l'Administration pénitentiaire à Cayenne entreprend l'étude des emplacements où devaient être érigés les futurs pénitenciers. Les transportés séjournaient provisoirement aux Iles du Salut avant d'être établis sur la terre ferme. Le premier convoi arriva à Cayenne en mai 1852. Suite aux envois successifs, la place manqua. On créa quatre établissements : à Kourou, à l'Ilet La Mère, à la Montagne d'Argent et sur l'Oyapock.

Une épidémie de fièvre jaune se déclara au début de 1853, faisant de nombreuses victimes dans l'ensemble de la population ; le taux de mortalité fut particulièrement élevé chez les transportés.

En 1855, plus de 10 convois partirent de France, emportant 3 780 condamnés. Des pénitenciers-pontons furent ancrés en rade de Cayenne et à l'embouchure de la rivière Kourou. Trois pénitenciers furent installés sur la Comté en 1854, et un quatrième à Montjoly, dans l'île de Cayenne. Partout, après les premiers défrichements, les fièvres paludéennes firent de nombreuses victimes.

Devant ces échecs, la *Pénitentiaire* (ainsi désignait-on l'Administration pénale) choisit d'autres emplacements à l'Ouest de Cayenne, sur le cours du Maroni, et dès 1857, y transféra peu à peu les établissements situés à l'Est de Cayenne, qui furent abandonnés.

Les établissements du Maroni et l'arrêt de la transportation. Au Maroni, des établissements s'élevèrent sur un territoire d'environ 175 000 hectares, entre autres St-Louis, le chantier de Sparouine, St-Maurice, Ste-Anne, St-Pierre, St-Jean et le camp des Hattes. Des élevages de gros bétail étaient installés dans les savanes d'Organabo, à Kourou et sur les rives de la Passoura. En raison de l'insalubrité, ils furent regroupés, pour la plupart, aux Hattes et à la Pointe Française. Sur les chantiers forestiers du Maroni, vu la mortalité croissante, on dut évacuer les plus touchés. L'état sanitaire, restant défectueux, la décision fut prise en 1867, d'arrêter les départs pour la Guyane et de diriger les condamnés vers la Nouvelle Calédonie au climat plus doux et aux terrains plus salubres.

Reprise de la transportation, loi sur la relégation. La transportation en Guyane reprit néanmoins en 1873, au rythme atténué de 400 hommes par an, jusqu'en 1886. En application de la nouvelle loi de 1885 sur la relégation des récidivistes, de nombreux condamnés de cette catégorie s'ajoutèrent aux nouveaux transportés. On remit en service, pour les recevoir, l'ancien pénitencier de St-Jean du Maroni. Par la suite et jusqu'en 1913, l'effectif annuel des hommes transportés en Guyane, relégués et déportés politiques ensemble, devait varier de 900 à 1 300. De 1914 à 1920, du fait de la guerre, il y eut peu de convois. En 1921, le transport des condamnés de toutes catégories reprit normalement jusqu'en 1938, date de la suppression de la transportation.

L'extinction du bagne se fit peu à peu à partir de 1947 par le retour en Métropole des nombreux condamnés graciés et des libérés.

3 - L'assignation, les concessions, le « doublage »

En Guyane, les condamnés pouvaient bénéficier de régimes particuliers.

L'assignation était une faveur que la *Pénitentiaire* réservait aux transportés de conduite exemplaire, leur permettant de travailler chez des particuliers comme ouvriers ou domestiques.

La concession concernait les transportés, relégués individuels ou libérés astreints à résidence qui, s'étant signalés par leur bonne conduite, pouvaient obtenir deux hectares de terre à cultiver, l'outillage et une maison meublée. Les bénéficiaires travaillaient pour leur compte, libres de se déplacer sur l'étendue du pénitencier, et pouvaient se marier. La propriété définitive n'était accordée qu'après 5 ans de mise en valeur. Cette disposition de la loi de 1854 se révéla d'application difficile et ne donna pas les résultats escomptés. Pourtant une loi du 16 janvier 1882 et un décret du 8 mai 1899 voulaient apporter des avantages considérables aux concessionnaires et à leurs familles ; mais celles-ci donnèrent peu d'enfants et peu survécurent. Cette tentative de colonisation familiale fut encore un échec.

Le doublage obligeait tout bagnard, condamné à 8 ans ou moins de travaux forcés et libéré, à résider en Guyane un temps équivalent à la durée de sa peine. Au-delà de 8 ans, il était contraint à résidence perpétuelle.

B - Situation et description des pénitenciers

1 - Les premiers pénitenciers (Tabl. I)

Les Iles du Salut (Fig. 1)

Les Iles du Salut, situées à 15 km au large de Kourou, forment un groupe de trois îlots : l'île Royale, St-Joseph et Le Diabie, séparés par deux bras de mer de 250 m de large. Dès l'arrivée des premiers convois, on plaça les forçats en cours de peine à l'île Royale, les libérés et les repris de justice à St-Joseph, les déportés politiques à l'île du Diabie.

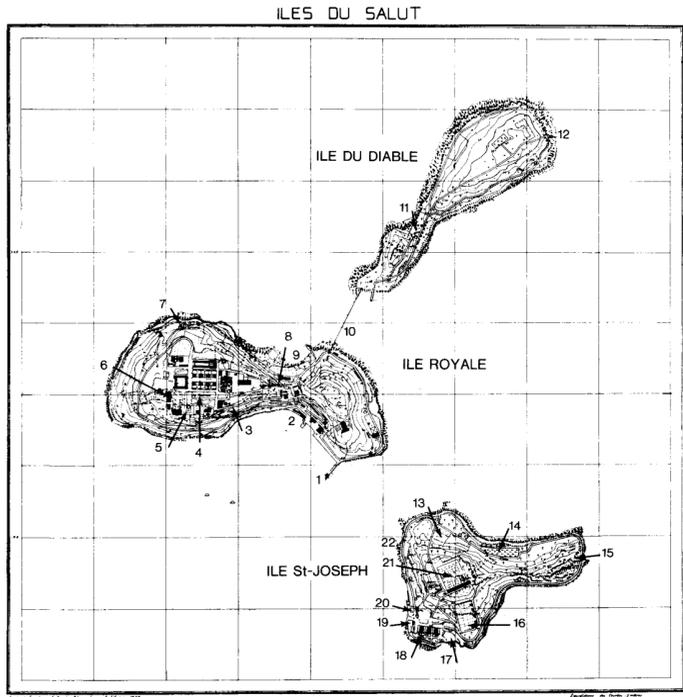
L'île Royale servit de modèle aux autres établissements. Les premiers bâtiments en bois, furent remplacés progressivement par des constructions en pierre. L'établissement était divisé en deux parties correspondant à deux replats naturels : à l'Ouest se trouvaient le sémaphore, la caserne de la troupe, les prisons, les logements du personnel, des ateliers, la boulangerie et, plus tard, une école pour les enfants ; à l'Est, les logements des cadres, le quartier cellulaire, les magasins, le corps de garde du quai, le hangar aux constructions navales et la boulangerie. En 1855 fut inaugurée une vaste église. Cette même année, une cale de halage fut ouverte pour le radoub des navires ; il existait un atelier pour réparer les machines des bateaux à vapeur.

Un détachement militaire de 50 hommes stationnait à Royale. Les locaux disciplinaires de l'île comprenaient 8 cachots, 58 cellules et 2 prisons. Il n'y avait pas de cimetière à Royale, à part quelques tombes d'enfants ; les dépouilles des condamnés étaient immergées et celles des personnes libres enterrées à St-Joseph.

St-Joseph recevait, au début, les libérés transportés volontaires et les repris de justice ; plus tard, les réclusionnaires. Les locaux comprenaient 52 cellules, 2 cachots et une infirmerie de 20 places. Une tannerie, montée en 1855, produisait du cuir pour la confection sur place des chaussures des forçats.

L'île du Diabie servait, avant 1895, de léproserie pour bagnards. Déclarée « lieu de déportation » (loi du 09-02-1895), le Capitaine Dreyfus y séjourna de avril 1895 à 1899.

Les bagnards travaillaient dans des ateliers de confection d'habillement, de chaussures, et de matériel de couchage, ou bien à des cultures maraichères et à l'élevage des bovidés.



1. Jetée Sud - 2. Port - 3. Route des Blagueurs - 4. Le "Plateau" et le Camp - 5. Eglise - 6. Phare - 7. Roche du crime - 8. Sémaphore - 9. Anse Legoff - 10. Câble transporteur - 11. Camp du Diabie - 12. Banc Dreyfus - 13. Jardins - 14. Cimetière - 15. Chapeau de Gendarme - 16. Camp de la Transportation - 17. Baignade - 18. Logements cadres - 19. Chef de Corps - 20. Ateliers - 21. Camp de la Réclusion - 22. Roche Plate.

Fig. 1. - Fac-similé d'un plan à 1/5 000 des ILES DU SALUT, dressé par le Service Géographique de l'Inini en 1946.

Kourou et ses annexes

Ce pénitencier, ouvert en 1856, n'était au début qu'un chantier dont le personnel logeait à bord du « Castor », bâtiment de la marine hors service, mouillé en face du bourg. En 1860, l'emplacement des Roches fut choisi. On créa, à Guatemala et à Passoura, des *hattes* pour l'élevage du bétail, qui furent prospères jusqu'en 1863. Puis avec l'arrêt de la transportation en 1867, le pénitencier allait périr pendant 20 ans.

En 1895, le domaine de Kourou s'étendait sur 1 323 ha. Il disposait aussi des savanes de la Passoura (40 000 ha) et de grands bois. Les annexes du pénitencier de Kourou comprenaient :

- le domaine de Guatemala, à 800 m du pénitencier, sur la rive droite de la rivière Kourou, qui produisait de l'herbe de Para, et où 11 concessionnaires étaient établis ;
- les « Trois Carbets », au Gourdonville, chantier forestier à 35 km des Roches, qui approvisionnait en bois de sciage, et en charbon de bois les ateliers de Kourou et des Iles du Salut ;
- Léandre, à 13 km des Roches, où se trouvait une ménagerie destinée à l'élevage des génisses ;
- Passoura, centre d'élevage et point de ravitaillement ;
- Pariacabo, domaine de 200 ha en cultures ;
- enfin Carouabo et La Roche Elizabeth, zone d'élevage peu importante.

L'effectif des condamnés de Kourou varia de 500 à 600 jusqu'en 1871, puis tomba à 468 en 1883. En 1885, les travaux reprirent et l'effectif remonta à 900 en 1908 pour se stabiliser ensuite.

L'Ilet La Mère

Situé à 11 km de Cayenne au large de l'anse de Rémire, il fut affecté à la *Pénitentiaire* en 1852 ; on y plaça d'abord les déportés politiques ; plus tard, des condamnés aux travaux forcés ou à la réclusion, des récidivistes et des interdits de séjour ; puis, en 1868, les invalides de la transportation et les « travaux légers ». Il fut évacué en 1875 par suite de la fièvre jaune.

La Montagne d'Argent

Elle forme une presqu'île de 180 ha, isolée du continent par un marécage. En 1853, une grave épidémie de fièvre jaune affecta aussi bien l'élément libre que le pénal. En 1856, l'état sanitaire n'étant pas meilleur, plus de 100 personnes furent transférées sur la Comté. Finalement ce pénitencier fut évacué en 1864. Il ne fut réoccupé en 1886 que de façon restreinte. En 1905, 45 000 caféiers et 55 000 cacaoyers y prospéraient encore.

La Comté

Trois établissements furent créés, en 1854, sur la rive droite de cette rivière : Ste-Marie pour les condamnés en cours de peine ; St-Augustin pour les libérés en surveillance ; St-Philippe pour d'autres forçats et quelques femmes.

L'activité des condamnés était orientée vers l'agriculture et l'exploitation du bois. Des ateliers produisaient des planches, des bardeaux, des gaulettes, des sabots, des pièces de bois d'écurissage et du charbon de bois. Une briqueterie fonctionnait.

Après les gros défrichements, la fièvre jaune s'abattit sur ces camps, aussi l'évacuation sur le Maroni de ces établissements, fut-elle décidée en 1859.

Saint-Georges d'Oyapock

Ce pénitencier fut ouvert en 1853, sur la rive gauche du fleuve. Des fièvres graves sévirent tout de suite, causant une très forte mortalité ; l'élément pénal européen fut en partie évacué sur les Iles du Salut et remplacé par des condamnés africains qui furent à leur tour victimes des fièvres. La fermeture dut intervenir en 1860.

Outre l'exploitation du bois et d'une briqueterie, on y cultivait des plantes vivrières, du maïs et de la canne à sucre. Une usine a pu produire, en un an, 18 tonnes de sucre.

Les Pénitenciers flottants

Au début de 1855 on utilisa des pénitenciers flottants. Les deux premiers pontons en service, « Le Gardien » et « Le Castor » furent placés l'un en rade de Cayenne, l'autre à l'embouchure du fleuve Kourou. Le premier servait de dépôt aux condamnés dirigés ensuite sur La Comté ; le deuxième abritait les ouvriers employés sur les chantiers de Kourou. En 1856, « La Proserpine » fut mouillée près de la Pointe du Larivot où l'on devait creuser un bassin de carénage. Au « Castor », coulé, et au « Gardien », échoué, furent substitués « La Chimère » et « Le Grondeur » qui servaient d'infirmerie, de prison et de dépôt. Les pontons furent abandonnés en 1871 et les hommes transférés au pénitencier de Cayenne. Une vieille goélette, « La Truite », servit encore jusqu'en 1880.

Le Pénitencier de Cayenne et ses annexes

Ce pénitencier construit entre 1867 et 1872, était situé sur l'anse de Chaton. Il comprenait 4 bâtiments dotoirs de 40 m de long, 19 prisons, 77 cellules, une infirmerie, les cuisines, le pavillon du personnel, une briqueterie et deux jardins potagers. Au Sud-Est de la ville deux magasins abritaient l'outillage et les matériaux de construction ; rue Mentelle fonctionnait une scierie à vapeur. La Direction de la *Pénitentiaire* et l'hôtel du Directeur se trouvaient sur la place de l'Esplanade, la Sous-Direction bordait la place d'Armes.

De 1872 à 1945, l'effectif total a oscillé entre 800 et 1 500 condamnés. Beaucoup étaient détachés comme assignés, ou placés sur des chantiers ; des corvées, fournies aux services locaux, assuraient la propreté de la ville et l'entretien des routes de l'île de Cayenne.

2 - Les pénitenciers du Maroni (Tabl. II)

Ils furent créés à partir de 1858, sur la rive française du fleuve, pour remplacer les pénitenciers de l'Est abandonnés pour raison d'insalubrité. En 1859, des concessions s'étendaient sur 2 km, le long du Maroni. Sur les parties défrichées on cultivait canne à sucre, café, riz, maïs, patates et autres plantes vivrières. D'autres concessions étaient délimitées et occupées au lieu-dit St-Louis. Trois chantiers forestiers étaient ouverts sur la Crique Sparouine. En amont de St-Laurent, on créa St-Jean du Maroni pour les libérés astreints à résidence.

En 1860, une épidémie de paludisme mit quelque temps en péril ces nouveaux pénitenciers. Par la suite, les établissements se multiplièrent progressivement.

Tableaux I et II - LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES (Statut, types de condamnés et effectifs).

ÉTABLISSEMENTS	DATES	STATUTS					TYPES DE CONDAMNÉS				EFFECTIFS RECENSÉS					
		1	2	3	4	5	1	2	3	4	1863	1867	1873	1887	1900	1910
ILES DU SALUT Royale St-Joseph Le Diable	1852-1945	●					T	R	R	L	1 280	1 672	1 800	378	629	780
CAYENNE	1873-1945	●				▲	T						1 237	850	285	794
KOUROU Les Roches Guatemala Léandre Passoua Paricabo Carouabo Goudronville	1866-1940	●	□	□	□	□	T	T	C		500	600	450		900	
ILET LA MÈRE	1852-1875 1888	●					T	R	P		426	500		710	710	
LA MONTAGNE D'ARGENT	1852-1868 1886-1905	●	□				T				363			80	100	
LA COMTE St-Marie St-Augustin St-Philippe	1853-1859	●				▲	T				549	436	362			
ST-GEORGES OYAPOCK	1853-1859	●				▲	T				310					
PÉNITENCIERS PONTONS Le Gardien Le Castor La Prospérine La Chimère Le Cacique Le Grandeur La Truite	1855-1860 1856-1860 1856-1860 1864-1871 1864-1868 1864-1872 1871-1880	●					T									

ÉTABLISSEMENTS de ST-LAURENT DU MARONI et de ses annexes	DATES	STATUTS					TYPES DE CONDAMNÉS				EFFECTIFS RECENSÉS												
		1	2	3	4	5	1	2	3	4	1867	1873	1887	1900	1910	1920	1930	1936	1940	1945			
SAINT-LAURENT DU MARONI Centrale Transportation Effectif libre et pénal libéré Concessionnaires	1854-1945	●	■			▲	T		L	C	197	127		1 279	1 179	2 487	1 921	1 877	—	2 628	39		
ST-LOUIS Concessions	1859-1876	■	□						C		38												
ST-MAURICE Concessions	1859-1944 1867	□	□			▲			C		291	235		668	125								
ST-JEAN Concessions Relégations	1859-1868 1867-1936	●					R		C		56		600	1 884	2 555	1 740	1 587	2 542	1 914	768			
SPAROUINE	1866-1868	■					T				700												
STE ANNE	1871	■					T																
ST-PIERRE	1891	■					T																
ST-MARGUERITE	1891	■					T		C		139	13											
LES HATTES	1863-1868 1910-1945	■				▲	T		I											206			
NOUVEAU CHANTIER	1871 1900	■	□				T						30 à 50										
CHARVEIN Incorrigibles	1893-1926	●	□				T													169	95		
NOUVEAU CAMP	1899-1909	■	□				T													76	138		
MALGACHES	1906-1940	■	□				T													90 à 100			
GODEBERT	1906-1940	■	□				T														120		
COSWINE (Exploitation du Balata)	1900-1910	■	□				T														30		
ILET ST-LOUIS (Léproserie)	1895-1940	●				▲															29	41	44

(Légendes communes aux Tableaux I et II)

A - STATUTS DES ÉTABLISSEMENTS

- 1 - Pénitencier
- 2 - Chantier forestier
- 3 - Chantier agricole ou d'élevage
- 4 - Camp de travaux de route et d'assainissement
- 5 - Concessions
- 6 - Aile de vieillards, impotents
- ▲ 7 - Briqueterie
- ▲ 8 - Usine à sucre

B - TYPE DE CONDAMNÉS

- T 1 - Transportés en cours de peine
- R 2 - Réclusionnaires et relégués
- R/ 3 - Réclusionnaires
- P 4 - Déportés politiques
- L 5 - Libérés astreints à résidence
- C 6 - Concessionnaires
- I 7 - Invalides, travaux légers
- I (en valeur 00) - effectif moyen

St-Laurent du Maroni

St-Laurent devint le centre administratif de tout le système pénal. Il comprenait, outre le bâtiment central d'internement, les logements du personnel administratif et de surveillance. Progressivement furent créés un parc de travaux et de nombreux services : scierie, briqueterie, tour, abattoir, un hôpital, une infirmerie, une caserne, un télégraphe, une justice de paix, une mairie etc... St-Laurent devint, en 1880, une véritable commune de plein exercice de plus de 1 000 habitants.

Les établissements annexes

St-Louis, fondé en 1859, était un centre de concessionnaires cultivateurs. L'ilet du même nom, en face du camp sur le fleuve, abritait les condamnés lépreux.

St-Jean du Maroni qui recevait, en 1859, les libérés astreints à résidence temporaire, fut supprimé en 1868 pour insalubrité, et rétabli en 1887 pour les relégués collectifs qui travaillaient aux nombreuses cultures. Les condamnés à la relégation comprenaient les relégués individuels ou collectifs. Les premiers pouvaient se déplacer hors du camp, travailler sur une concession ou chez des particuliers. Les relégués collectifs ne pouvaient franchir la limite du camp et prenaient part aux travaux d'ensemble des plantations.

Le camp forestier de Sparouine recevait en 1866 plusieurs centaines de transportés. Le travail pénible d'abattage du bois et de débardage, les fièvres paludéennes et les maladies, eurent raison des plus robustes. Le camp fut abandonné en 1868.

Au Centre de St-Maurice, des concessionnaires cultivaient la canne à sucre qu'une usine transformait en sucre et en rhum.

Ste-Anne, St-Pierre et Ste-Marguerite étaient des chantiers forestiers où les libérés, condamnés à des peines d'emprisonnement, étaient employés à l'abattage des bois. Plus tard Ste-Anne fut affecté à des concessionnaires.

Le pénitencier des Hattes, situé à La Pointe Française, recevait les repris de justice qui assuraient la garde et l'entretien des troupeaux de bovidés. En 1868 ce poste fut supprimé. Il ne fut réoccupé qu'en 1910 pour y mettre les impotents et les incurables de toutes catégories, les convalescents et les libérés âgés.

Le « Nouveau Chantier » était, à l'origine, un chantier forestier ; il devint plus tard un centre agricole. De même, pour le « Nouveau Camp », créé en 1899, devenu un centre agricole fournissant de la canne à sucre à l'usine de St-Maurice.

Le pénitencier de Charvein, situé dans une zone très boisée, recevait les libérés et les réclusionnaires ; en 1896, on affecta un quartier distinct à l'internement des incorrigibles. C'était un chantier forestier et un centre agricole.

Le Camp des Malgaches, créé en 1906, recevait des Malgaches et des Indochinois employés à construire des routes et des canaux d'assainissement.

Le Camp de Godebert, ouvert en 1909 dans le même but, recevait des condamnés européens, chargés d'ouvrir la route de Charvein à St-Laurent.

Le Camp de Coswine était un centre d'exploitation du *balata*, un arbre à gomme ; les hommes, en dehors de la saignée des arbres, entretenaient de vastes cultures de cocotiers, bananiers et maïs.

3 - Les Etablissements spéciaux du Territoire de l'Inini

Trois pénitenciers furent ouverts après 1931, uniquement pour recevoir des Asiatiques condamnés par les juridictions de l'Indochine.

La Forestière

Après une installation provisoire sur la Crique Sparouine, ce poste fut transféré au lieu-dit « la Forestière », sur le Maroni. Les condamnés étaient employés au défrichement et à l'ouverture d'une route vers St-Jean. L'effectif étant trop réduit (182 hommes), ce camp fut abandonné et les travailleurs dirigés sur les camps de Crique Anguille et de Saut Tigre.

Crique Anguille

Ce camp se situait à 25 km de Cayenne ; 330 condamnés travaillaient à l'ouverture d'une route vers Cayenne. Ouvert en 1932, il fut abandonné en 1938 en raison d'un très mauvais état sanitaire.

Saut Tigre

Situé sur la rive gauche du Sinnamary, ce pénitencier était chargé de poursuivre les travaux de route du projet « Cayenne à St-Laurent par St-Elie, Placer Isnard et St-Jean du Maroni ». Les Indochinois étaient employés à la construction d'un pont sur le Sinnamary au niveau du Saut Vata. L'état sanitaire déplorable des condamnés ayant entraîné, en 1937 et 1938, des accès pernicieux mortels, ce projet de route fut abandonné, le poste évacué l'année suivante, et les condamnés rapatriés en Indochine.

C - L'arrêt de la transportation et la fin du bagne

En 1944, la Direction des Services Pénitentiaires Coloniaux était confiée au Dr. Sainz, médecin du Corps de Santé Colonial. Sa mission était de procéder à la « liquidation du bagne ». On avait fait appel à cette personnalité pour ses qualités de chef et d'organisateur, mais aussi de praticien capable de traiter des problèmes soulevés par l'état sanitaire de l'élément pénal. La Sous-Direction était remise à un docteur en Droit pour donner plus de garantie à cette délicate entreprise. Il y avait à préparer le reclassement, non seulement des bagnards, mais aussi du personnel administratif et statuer sur la destination des biens.

1 - Les fluctuations dans le fonctionnement du bagne (Fig. 2)

Les effectifs transportés

On peut les évaluer au total à 70 000. De 1852 à 1867, 18 079 condamnés, dont 292 femmes, ont été transportés en Guyane. Fin 1867, il restait 6 493 hommes et 230 femmes ; 7 626 étaient décédés, 995 s'étaient évadés et 2 000 environ avaient été rapatriés. Dans ce même temps, on avait établi, sur les concessions du Maroni et de Kourou, plus de 1 000 condamnés et libérés (Tabl. III) ; 182 s'étaient mariés à des femmes venant des maisons centrales et eurent 350 enfants dont plus de la moitié avaient péri en 10 ans. Les autres, plus ou moins en mauvaise santé, étaient destinés à mourir jeunes. Ces colons de race blanche se trouvaient pourtant

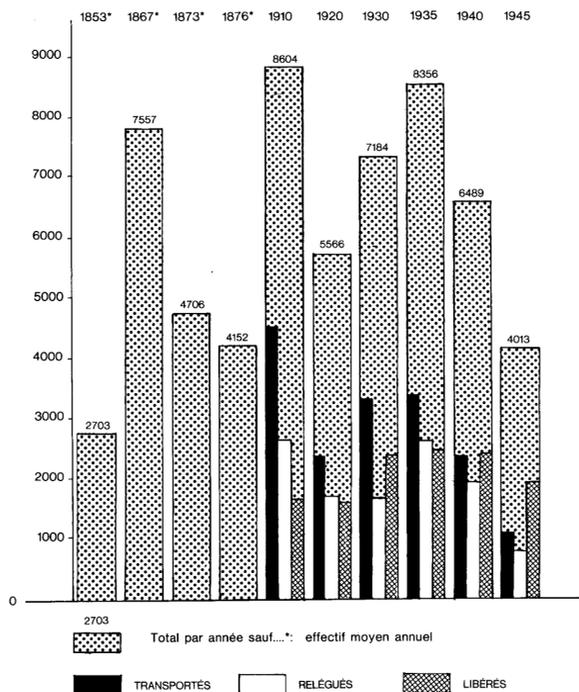


Fig. 2. - Effectif de l'élément pénal en Guyane.

dans des conditions matérielles d'alimentation, de logement, de confort, qui n'étaient pas inférieures à celles des populations agricoles de la France de l'époque.

La transportation reprit de 1873 à 1937. L'effectif pénal restant en Guyane au 28 septembre 1945, s'élevait à 53 concessionnaires, 1 268 transportés, 11 déportés, 462 relégués individuels et 380 relégués collectifs. Le nombre des libérés n'est pas connu, car ils n'étaient plus astreints à l'appel mensuel.

En 1945, 2 000 transportés furent graciés et rapatriés. L'Armée du Salut s'était chargée de leur récupération et de leur libération. Les libérés étaient acheminés par petits groupes à chaque courrier ; 60 irréductibles furent remis aux maisons centrales. La liquidation s'acheva en 1947. Les derniers pénitenciers évacués, St-Laurent et les Iles du Salut, il ne restait plus en Guyane, fin 1947, de cet élément pénal libéré, que quelques commerçants établis à Cayenne, des ouvriers spécialisés réintégré et quelques vieux indigents plus ou moins malades ou impotents.

Le coût de la transportation

Cette tentative de peuplement, qui s'est soldée par un échec a été une lourde charge pour l'Etat, pendant près d'un siècle. Des dépenses considérables ont été engagées pour le transport des condamnés (plus de 100 convois), pour le personnel de surveillance, d'encadrement, de santé, (médecins, religieuses soignantes).

Le produit du travail des condamnés fut loin d'équilibrer les dépenses pour leur seule subsistance. En gros, les travailleurs de force sur les chantiers forestiers, les routes et les concessions, étaient indisponibles la moitié du temps par maladie. « A la Guyane, un forçat, indépendamment de son travail qu'il consomme, coûte annuellement à l'Etat de 1 100 à 1 200 francs... » (ORGEAS 1886).

Il convient de noter que la main d'œuvre pénale a été souvent sollicitée par les administrations locales pour effectuer des travaux de voirie, de défrichement et de nettoyage qui n'ont rien apporté à la *Pénitentiaire*, tout comme les nombreux assignés détachés chez des particuliers au seul bénéfice de ces derniers.

Tableau III - ETAT DE LA POPULATION ÉTABLIE SUR LES CONCESSIONS DU MARONI ET A KOUROU AU 31 DÉCEMBRE 1867.

	Hommes	Femmes	Enfants	Total
Saint-Laurent	197	91	76	364
Saint-Louis	38	—	—	38
Saint-Maurice	291	77	36	404
Saint-Pierre	139	4	1	144
Saint-Jean	56	3	2	61
Kourou	11	7	4	22
	732	182	119	1 033

2 - Que reste-t-il de cette malheureuse entreprise ?

Quelques concessions ont été remises en valeur et sont encore entretenues par des cultivateurs du pays ; les autres lots ont disparu sous la puissante végétation tropicale.

Des pénitenciers de la Comté, il ne reste aucun vestige. A l'ilet La Mère et à la Montagne d'Argent, des ruines presque entièrement désagrégées par la végétation, sont à peine visibles. A l'emplacement du pénitencier de l'Oyapock, s'élève maintenant la commune de St-Georges. Au Maroni, les bâtiments de St-Laurent, édifiés à grands frais par les condamnés, ont été cédés à des administrations ou à des particuliers et sont restés pour la plupart en bon état. Sur l'île Royale, qui est devenue une dépendance du Centre Spatial Guyanais, la chapelle, aux fresques remarquables, œuvre d'un artiste condamné, a été en partie restaurée. A Cayenne, à l'emplacement du pénitencier, on voit encore, debout sur l'avenue Pasteur, une partie de la grille de clôture longeant le bâtiment du service vétérinaire et plus au Nord, vers la mer, un pan de mur et deux hangars abandonnés.

Bien peu de traces pour les quelques 70 000 forçats introduits dans le pays pendant presque un siècle !

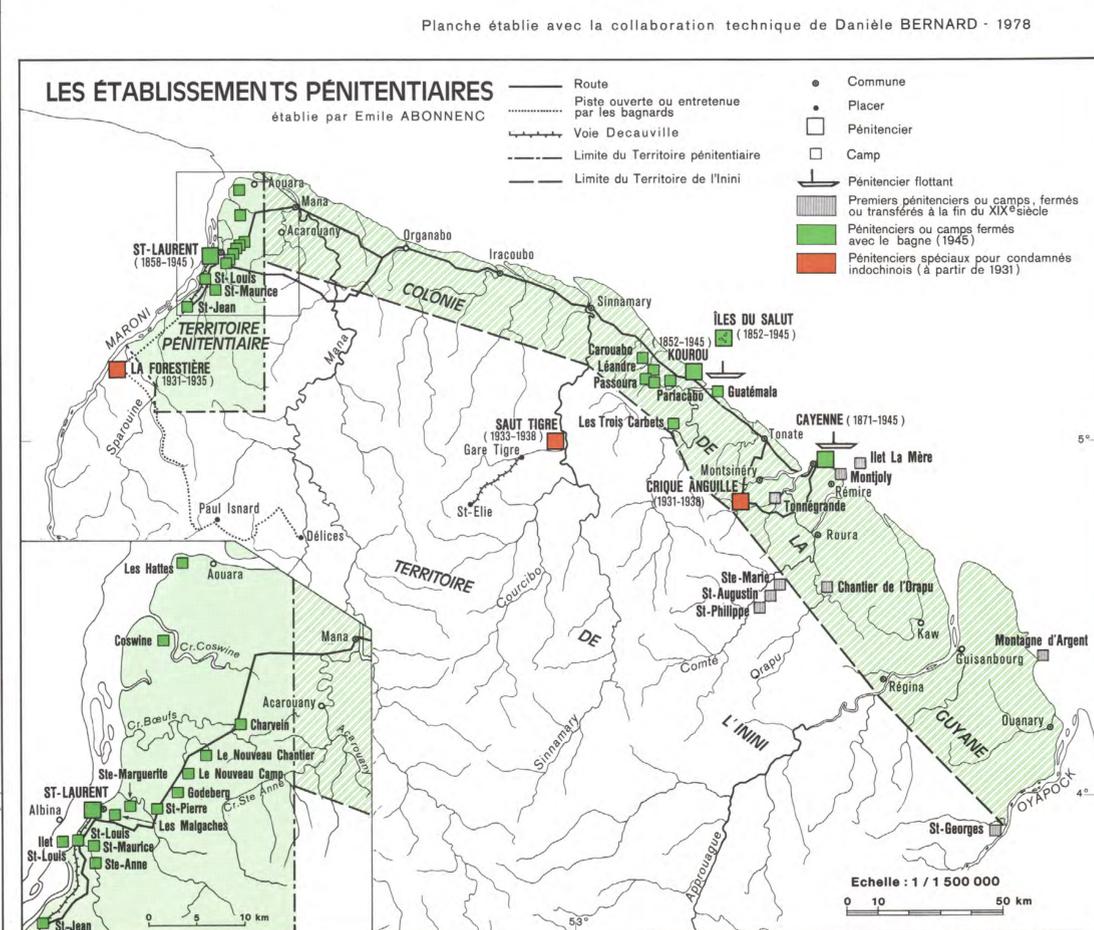
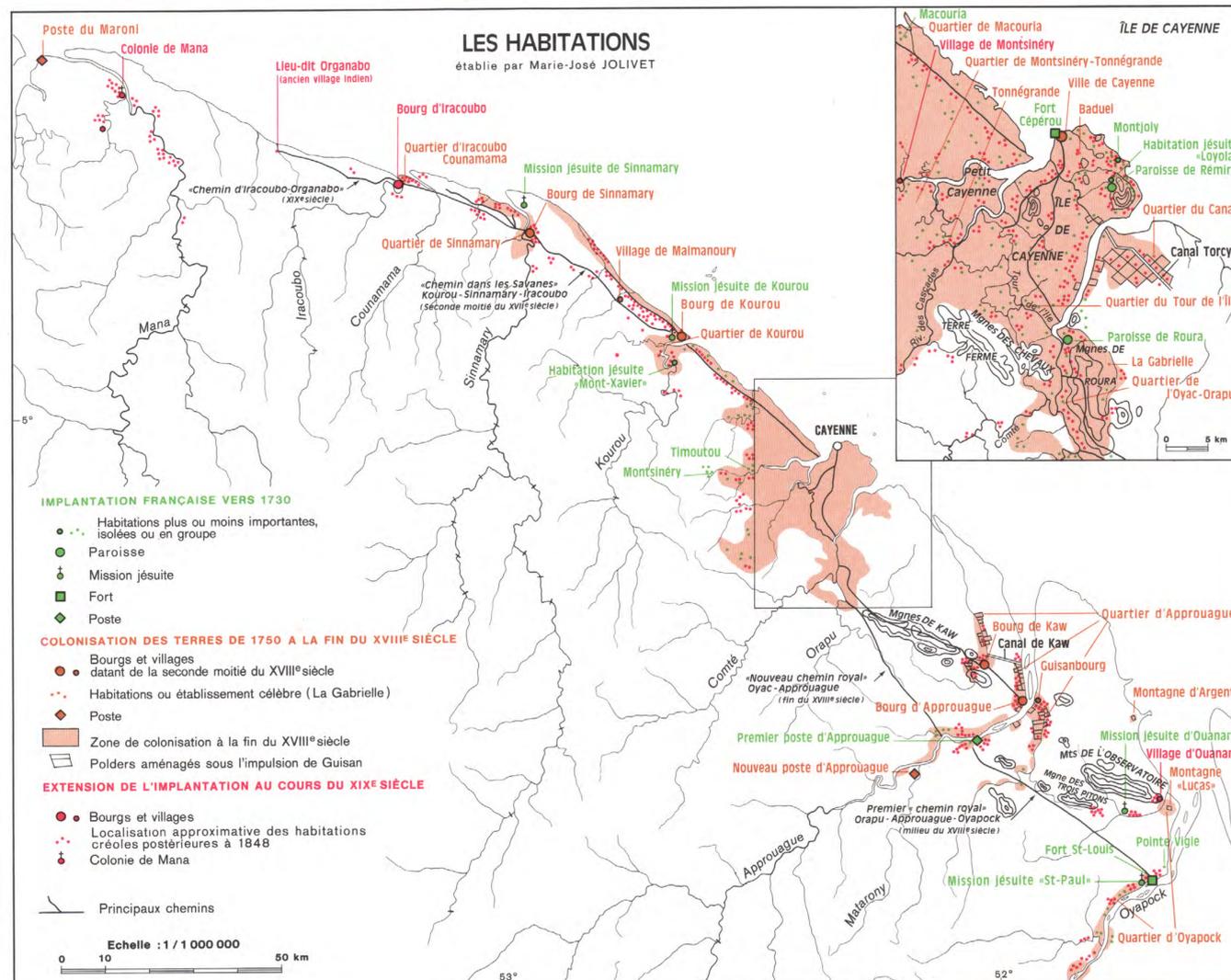
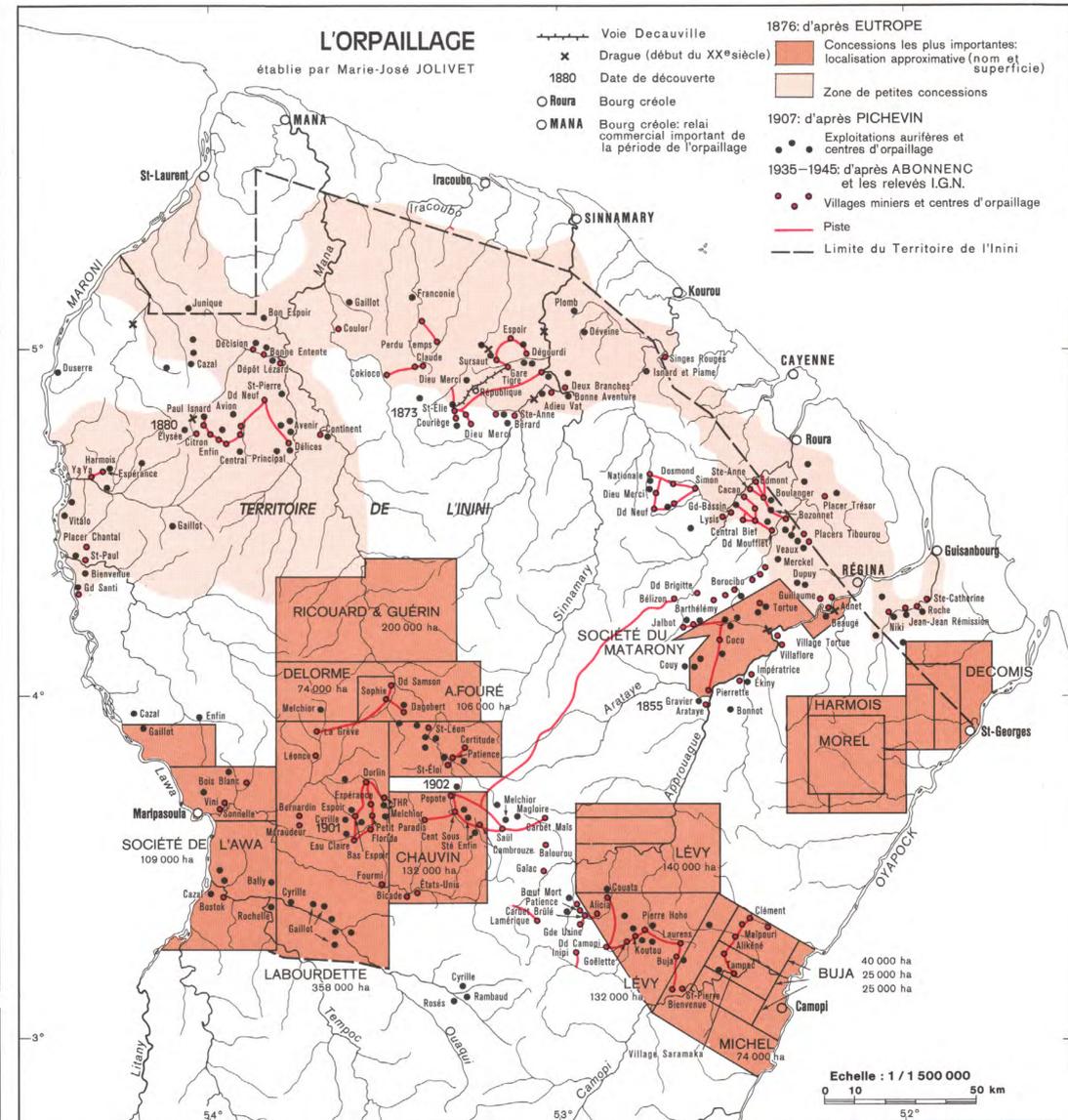
ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Ouvrages

- BURON, A. *De la fièvre dite bilieuse inflammatoire à la Guyane*. Paris, Doin, 1880, 535 p.
- DEVEZE, M. *Cayenne, déportés et bagnards*. Paris, Julliard, 1965, 283 p., 27 fig., bibliogr.
- JUSSELAINE, A. *Un déporté à Cayenne*. Paris, Lévy Frères, 1867, 360 p.
- LASVIGNE, J. *Les concessions de terres accordées aux transportés, relégués et libérés, dans les colonies*. Poitiers, Masson, 1902, 149 p., bibliogr.
- MURY, Père P. *Les Jésuites à Cayenne, histoire d'une mission de 22 ans dans les pénitenciers de la Guyane*. Strasbourg, Le Roux, 1895, XVI-284 p., carte, bibliogr.
- ORGEAS, J. *La pathologie des races humaines et le problème de la colonisation*. Paris, Doin, 1886, 424 p.

Autres sources

- Bulletins officiels et notices :
 - *Bulletin officiel de la Guyane*, 1852, p. 366-367, 477 ; 1855, p. 335.
 - *Bulletin officiel de l'Administration pénitentiaire*, 1891-1899 ; 1901-1936.
 - *Bulletin officiel de la transportation à la Guyane (Cayenne)*, 1881-1890.
 - *Bulletin officiel du Ministère des Colonies*, mai 1931, p. 845 ; juillet 1931, p. 1269.
 - *Journal officiel de la Guyane*, 1930, p. 516.
 - *Notice sur la relégation à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie*, 1887-1899. Melun, 1900 ; 1906-1907. Melun, 1913.
 - *Notice sur la transportation à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie*, 1866-1867. Paris, Imprimerie impériale, 1869 ; 1886-1895. Melun, 1909 ; 1910-1912. Melun, 1913.
- Documents officiels manuscrits des Archives Nationales de la France d'Outre-Mer :
 - *Correspondance générale, colonies*. Série H (H9, H14, H49).
 - *Rapports d'inspection. Services pénitentiaires* [N° 21] :
 - Inspecteur CUNIER, 18 juin 1878 ; Inspecteur NORES, 3 juin 1909 ; Inspecteur FILLON, 31 mars 1911 ; Inspecteur PALAZOT, 14 nov. 1911 ; Inspecteur BERRUE, 20 fév. 1918 ; Inspecteur MULLER, 6 juin 1934 (Inini 3 (2)).
- Documents personnels communiqués par le Médecin Lt-Colonel SAINZ :
 - Effectif du personnel civil, années 1938 à 1945 ; effectif du personnel de surveillance, années 1938 à 1945 ; effectif de l'élément pénal, années 1938 à 1945.
 - Instructions (N° 6369 du 4 mai 1944) du Commissaire aux Colonies PLEVEN, à Mr le Médecin Lt-Colonel SAINZ.
 - Instructions générales du 15 mars 1945 sur le fonctionnement des services pénitentiaires coloniaux.
 - Lettre du 24 mars 1945 du Médecin Lt-Colonel SAINZ à M. le Gouverneur de la Guyane française.
 - Lettre du 28 septembre 1945 du Ministre des Colonies à M. le Gouverneur de la Guyane française.
 - Liste des candidats concessionnaires agricoles (1^{er} sept. 1944).
 - Liste des concessionnaires industriels de St-Laurent (5 sept. 1944).



Atlas des Départements Français d'Outre-Mer

4. LA GUYANE



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

Atlas des Départements Français d'Outre-Mer

la Guadeloupe
la Martinique

la Guyane Française

- I. LA RÉUNION
- II. LA MARTINIQUE
- III. LA GUADELOUPE
- IV. LA GUYANE**

la Réunion

réalisé au Centre d'Etudes de Géographie Tropicale du C.N.R.S. BORDEAUX-TALENCE

par l'atelier cartographique commun CEGET - ORSTOM .



avec le concours des départements de géographie des Universités d'Aix-Marseille II, de Bordeaux III, des Centres universitaires des Antilles-Guyane et de la Réunion; de l'ORSTOM pour l'Atlas de la Guyane.

comité de direction

des Atlas des Départements d'Outre-Mer

Directeur de la publication

Guy LASSERRE, Professeur à l'Université de Bordeaux III,
Directeur du Centre d'Études de Géographie Tropicale du C.N.R.S.

Conseillers Scientifiques permanents

Jean DEFOS du RAU, Professeur Honoraire à l'Université d'Aix-Marseille II
Jean-François DUPON, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille II
Marc BOYÉ, Maître-assistant à l'Université de Bordeaux III
Jean-Claude GIACOTTINO, Chargé de Recherche du C.N.R.S. (CEGET)
Christian GIRAULT, Attaché de Recherche du C.N.R.S. (CEGET)
Jean-Claude MAILLARD, Maître-Assistant à l'Université de Bordeaux III
Jean MARIEU, Maître-Assistant à l'Université de Bordeaux III

Secrétaire Générale des Atlas des Départements d'Outre-Mer

Guilène RÉAUD, Ingénieur du C.N.R.S. au Centre d'Études de Géographie Tropicale

Conseillers techniques principaux

Gilbert CABAUSSEL, Ingénieur du C.N.R.S., Biogéographe au Centre d'Études
de Géographie Tropicale
Jean MENAULT, Ingénieur du C.N.R.S., Chef du Bureau de Dessin de
l'Institut de Géographie de l'Université de Bordeaux III
Jean-Pierre VIDAL, Photographe, Chef du Service de Reprographie
du Centre d'Études de Géographie Tropicale

rédaction de l'atlas

Coordination générale

Marc BOYÉ

Guilène RÉAUD
et
Gilbert CABAUSSEL

Direction scientifique

Marc BOYÉ
Maître-Assistant à
l'Université Bordeaux III
Chef du Laboratoire
de Géomorphologie du CEGET

Gérard BRASSEUR
Directeur de
Recherche à l'ORSTOM

Patronage scientifique

Guy LASSERRE
Professeur à
l'Université Bordeaux III
Directeur du Centre
d'Études de Géographie Tropicale
du CNRS

Gilles SAUTTER
Professeur à
l'Université Paris I
Membre du Comité Technique
de Géographie de l'ORSTOM

Jean MENAULT
Ingénieur du CNRS
Chef du bureau de dessin de l'Institut de Géographie
de l'Université Bordeaux III

Équipe de rédaction

ABONNENC Émile	Ingénieur de l'ORSTOM, en retraite.	CONDAMIN Michel	Docteur de l'Université de Paris, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	LE PONT François	Technicien (supérieur) de l'ORSTOM.
BELLOT Jean-Marc	Diplômé d'Études Approfondies de Géographie, Allocataire de Recherche DGRST, Université de Bordeaux III.	DECOUDRAS Pierre-Marie	Docteur en Géographie, Assistant à l'Université Jean-Bedel BOKASSA, Bangui (Empire Centrafricain).	MONSORO Alain	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.
BELLOT-COUDERC Béatrice	Diplômée d'Études Approfondies de Géographie, Université de Bordeaux III.	DEGALLIER Nicolas	Diplômé d'Études Approfondies de Biologie, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	MOREAU Jean-Michel	Architecte des bâtiments de France, Directeur de l'Association Départementale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guyane.
BERNARD Danièle	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.	DEMOLLIENS Henri	Conseiller de la Jeunesse et des Sports ; Cayenne.	OTHILY Arthur	Maître de Recherche à l'ORSTOM.
BLANCANEUX Philippe	Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	DIGOUTTE Jean-Pierre	Docteur en Médecine, ancien Directeur de l'Institut Pasteur de Cayenne.	PAJOT François-Xavier	Docteur ès Sciences, Maître de Recherche principal à l'ORSTOM.
BOYÉ Marc	Maître-Assistant à l'Université Bordeaux III, Responsable du Laboratoire de Géomorphologie du CEGET.	FAUQUENOY SAINT JACQUES Marguerite	Professeur associée à l'Université Simon Fraser, Burnaby (Canada).	PAPY Geneviève	Diplômée d'Études Approfondies d'Océanographie, Physicienne au CEGET.
BRASSEUR Gérard	Directeur de Recherche à l'ORSTOM.	FLEURY Marie-France	Diplômée d'Études Approfondies de Géographie, Allocataire de Recherche DGRST.	PERROT Yannick	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.
CABAUSSEL Gilbert	Ingénieur du CNRS, Biogéographe au CEGET.	GRANVILLE Jean-Jacques de	Docteur ès Sciences, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	PETIN Gérard	Ingénieur au Département des Études Minières, BRGM ; La Source.
CALMONT André	Docteur en Géographie, Professeur au Collège Zéphyr ; Cayenne.	GRENAND Françoise	Attaché de Recherche au CNRS.	PRADINAUD Roger	Docteur en Médecine, Dermatologue ; Cayenne.
CALMONT Régine	Maître en Géographie, Professeur au Collège Madeleine ; Cayenne.	GRENAND Pierre	Diplômé de l'EHESS, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	PRÉ-AYMARD Pascal	Géographe, Certifié de Cartographie, Université de Bordeaux III.
CAROFF Danièle	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.	GAZEL Marc	Ingénieur du GREF, Adjoint au Directeur régional de l'ONF pour la Guyane.	RADAMONTE Adèle	Centre ORSTOM ; Cayenne.
CHARDON Jean-Pierre	Maître-Assistant au Centre Universitaire Antilles-Guyane ; Martinique.	HAXAIRE Claudie	Botaniste, Faculté de Montpellier.	RÉAUD Guilène	Ingénieur du CNRS, Géographe au CEGET.
CHARDONNAUD Monique	Maître en Géographie, Professeur au Lycée de Barbezieux.	HOEPPFNER Laurence	Ancien professeur au CES Zéphyr, à Cayenne.	ROBO Rodolphe	Directeur du Service Culturel Départemental de la Guyane.
CHEUNG Hung-Ning	Diplômé d'Études Approfondies de Géographie, Université de Bordeaux III.	HOEPPFNER Michel	Ingénieur ENSEIH, Toulouse, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	RODIER Jean	Président du Comité Technique d'Hydrologie de l'ORSTOM, Ingénieur chef de l'EDF.
CHOUBERT Boris	Géologue, Directeur de Recherche honoraire au CNRS, ancien Directeur de l'Institut Français d'Amérique Tropicale (Centre ORSTOM de Cayenne).	JOLIVET Marie-José	Docteur en Sociologie, Maître de Recherche à l'ORSTOM.	ROSSIGNOL Martial	Docteur ès Sciences, Directeur de Recherche à l'ORSTOM.
CLÉMENT Jean	Chef de division des inventaires du CTFT ; Nogent-sur-Marne.	Dr. LAC	Directeur de la DDASS ; Cayenne.	SEURIN Maggy	Ingénieur du CNRS, Géologue au CEGET.
		LÉGER Nicole	Professeur à la Faculté de Pharmacie, Paris.	TURENNE Jean-François	Docteur ès Sciences, Ingénieur agronome INA, Maître de Recherche à l'ORSTOM.